



le Bulletin de l'URIOPSS

Revue des associations
sanitaires et sociales
de la Région Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr

Journées départementales de rentrée sociale _____ 05

Vers les pactes locaux des solidarités _____ 45

Interview de Mme Véronique Carré

Conférence Régionale des _____ 48

Acteurs de la Solidarité du 12 octobre

« L'aide alimentaire aujourd'hui un système
Dysfonctionnel à repenser » _____ 61



Harmonie Mutuelle ESS, les experts de l'économie sociale et solidaire d'Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV. Forte de l'expérience de plus de 60ans des équipes Chorum dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective

des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être l'acteur de référence du secteur de l'ESS. Harmonie Mutuelle ESS protège aujourd'hui plus de 700 000 personnes, soit 1 salarié sur 3 du secteur de l'économie sociale et solidaire et dénombre en outre 24 000 structures adhérentes.

De la petite enfance à la fin de vie, Harmonie Mutuelle ESS propose une offre complète de garanties et de services (prévoyance, santé, épargne, retraite...) construite en collaboration entre partenaires sociaux et clients.

Site Harmonie Mutuelle ESS : [Harmonie Mutuelle ESS, l'expert protection sociale de l'ESS \(harmonie-mutuelle.fr\)](http://www.harmonie-mutuelle.fr) LinkedIn Harmonie Mutuelle ESS : <https://www.linkedin.com/company/harmonie-mutuelle-ess/>

Site Harmonie Mutuelle ESS : <http://www.harmonie-mutuelle.fr/ess>



LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT DE GRANDES CAUSES
MAIS QUI SOUTIENNENT LES ASSOCIATIONS ?

1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.47 MEX. Septembre 2017

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr



On construit
mieux son avenir
si on le regarde
en face.

mesquestionspourdemain.fr



ASSOCIATIONS VOS PROJETS ASSOCIATIFS NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.



Votre contact :

Annabelle LAINE CAMPINO
02 38 24 46 16

Annabelle.laine-campino@socgen.com



Depuis plusieurs années, le réseau UNIOPSS/ URIOPSS se mobilise pour une véritable reconnaissance des métiers de l'humain. Si des avancées ont été constatées, elles ne sont pas à la hauteur de l'utilité sociale des professionnels. L'échec des négociations de la convention collective unique de branche étendue (CCUBE) ne peut qu'amplifier la déception et favoriser le renoncement à s'engager ou à l'abandon des métiers de la solidarité.

Le réseau UNIOPSS/URIOPSS appelle « *l'ensemble des parties prenantes du secteur non lucratif des solidarités et de la santé – partenaires sociaux, unions nationales, État, départements et régions – à trouver, ensemble, une solution à l'impasse actuelle. Au-delà de la nécessité d'une revalorisation des métiers de l'humain, il en va des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes, ainsi que de la pérennité du secteur associatif* ».

Faute de personnels, nombre d'établissements et services pour personnes âgées en EHPAD ou à domicile, en situation de handicap, en attente d'hébergement social, en besoins spécifiques, de protection de l'enfance ...sont dans l'impossibilité d'accueillir ou d'accompagner de nouvelles personnes vulnérables.

Après maints reports, il semble qu'enfin la loi « Bien vieillir » soit à l'ordre du jour de l'agenda gouvernemental. L'approche transversale mobilisant l'ensemble des ministères est intéressante à condition qu'il ne s'agisse pas de simples effets d'annonce mais d'une véritable mobilisation pour l'accès au droit commun des personnes âgées.

La première des mesures à prendre est de permettre le recrutement de personnels en EHPAD et dans les services d'aide à domicile, ce qui suppose une revalorisation significative des rémunérations, une amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance de ces professions.

Face à l'aggravation des situations de détresse des enfants, la pénurie de professionnels, la saturation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la protection de l'enfance, le conseil national de protection de l'enfance (CNPE), le conseil national de l'adoption (CNA) et le conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) se sont réunis pour porter un plan Marshall auprès du gouvernement. L'urgence de la situation impose un renforcement des coopérations État-Départements et la mobilisation de tous les acteurs de la société civile, associations, élus, réseaux de proximité pour mieux répondre aux besoins des enfants, en particulier les plus vulnérables. L'enquête de l'Uniopss* montre que 97 % des 314 établissements et services ayant répondu rencontrent des difficultés de recrutement et qu'en moyenne 9 % des postes sont vacants. Face à cette situation, il est indispensable de rendre les métiers de la protection de l'enfance attractifs en revalorisant les rémunérations des personnels.

Les associations de la solidarité alertent sur la détérioration de la situation sociale sur le terrain. L'inflation (5,2 % en 2022 et de l'ordre de 5,8 % en 2023 et plus encore pour les dépenses alimentaires et énergétiques) appauvrit les plus pauvres et élargit la pauvreté aux plus jeunes, aux seniors, aux familles monoparentales...

Les acteurs de l'action sociale sont également touchés par cette hausse de l'inflation qui ne voit pas leurs budgets suivre la progression de l'inflation et leurs équilibres financiers remis en cause. Ainsi certaines associations doivent cesser leurs activités, d'autres limiter l'accueil ou l'accompagnement des publics vulnérables mettant les professionnels devant des choix éthiques difficiles à vivre lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de répondre à toutes les sollicitations.

Les associations d'aide alimentaire se voient contraintes de refuser de nouveaux bénéficiaires (cf. le texte de D. Lorenzi-Bry dans ce bulletin).

La solidarité n'est pas de la seule responsabilité des pouvoirs publics. Les associations y prennent largement leur part à condition qu'on leur en donne les moyens. Les projets de lois de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ne sont pas à la hauteur de l'ampleur de l'aggravation des difficultés sociales que rencontre l'ensemble du secteur social, médico-social et sanitaire.

Lors des élections, les candidats aux plus hautes fonctions de notre pays se sont engagés à éradiquer la pauvreté : en 10 ans, il y a deux fois plus de personnes vivant dans la rue !

En 2019, l'INSEE comptabilisait 9,2 millions de pauvres en France soit 14,6 % de la population. La situation des publics les plus vulnérables et précaires s'est encore dégradée. Il est inacceptable que dans notre pays, 7^{ème} puissance économique du monde, 2 800 enfants dorment dans la rue, et que 4 millions de foyers soient mal logés.

L'abbé Pierre dont un film retrace actuellement la vie sur les écrans affirmait « *La misère ne se gère pas, elle se combat* ».

Les journées de rentrée de l'Uriopss dans chacun des départements ont été un franc succès. Au total, 480 participants ont pu échanger avec les autorités, exprimer leurs préoccupations et présenter des expériences innovantes adaptant les services et établissements en tenant compte des besoins et aspirations des personnes concernées dont vous trouverez les synthèses départementales dans ce bulletin.

Si des situations locales peuvent être différentes selon les départements, les associations ont réaffirmé leurs capacités à participer à l'évaluation des politiques publiques, à trouver les voies d'adaptation avec les besoins des territoires, et leur volonté à co-construire des projets qui fassent avancer l'action sociale sur les territoires. Elles demandent qu'on leur fasse confiance en rappelant que seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin.

Les associations ne sont pas de simples opérateurs. Certes, elles sont financées pour exercer des missions d'intérêt général et d'utilité sociale mais elles sont également des acteurs du débat démocratique portant la parole des personnes les plus vulnérables qui, souvent, n'ont pas les codes et les moyens de faire valoir leur avis.

Lorsqu'on les invite à participer et à s'exprimer, les associations se mobilisent, de nombreux acteurs et personnes concernées témoignent des initiatives apportant des réponses concrètes aux difficultés des personnes vulnérables sur les territoires de notre région Ce fut le cas, lors du Séminaire régional du 7 juin consacré à la lutte contre les sorties sèches de l'aide à l'enfance, lors de la Conférence des acteurs de la solidarité le 12 octobre 2023, ou lors des Journées départementales de rentrée, auxquels l'Uriopss Centre a pris une part active.

Marcel Hartmann

Président de l'Uriopss Centre

Actualités	04
Agenda	
Le secteur en mouvement	
Journées départementales de rentrée sociale	05
Journée de rentrée sociale du Cher	
Journée de rentrée sociale d'Eure-et-Loir	
Journée de rentrée sociale de l'Indre	
Journée de rentrée sociale d'Indre-et-Loire	
Journée de rentrée sociale du Loir-et-Cher	
Journée de rentrée sociale du Loiret	
Formations	32
« Vers les pactes locaux des solidarités »	45
<i>Interview de Mme Véronique Carré, Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté</i>	
Conférence Régionale des Acteurs de la Solidarité du 12 octobre	48
« L'aide alimentaire aujourd'hui, un système dysfonctionnel à repenser »	61
<i>Article de Mme Dominique Lorenzi-Bry</i>	
L'URIOPSS Centre	64
Rubrique emploi	68

Les rendez-vous de l'URIOPSS

Mardi 16 janvier 2024 : Journée régionale Collectif SI médico-social CVL

Lundi 29 janvier 2024 : GLASS 45 de 14h à 17h

Mardi 30 janvier 2024 : GLASS 28 de 14h à 17h

Mercredi 31 janvier 2024 : GLASS 41 de 9h à 12h

Jeudi 1er février 2024 : GLASS 36 de 9h30 à 12h30

Vendredi 2 février 2024 : GLASS 37 de 14h à 17h

Mardi 6 février 2024 : GLASS 18 de 14h à 17h

Mardi 13 février 2024 : Bureau de 14h à 17h

Vendredi 23 février 2024 : Conférence régionale du Collectif ALERTE Centre-Val de Loire
« L'aide alimentaire : un système dysfonctionnel à repenser »

Vendredi 15 mars 2024 : Bureau de 9h30 à 12h30

Vendredi 22 mars 2024 : Conseil d'administration de 9h30 à 12h30

Les 3 et 4 avril 2024 : Congrès de l'Unioipss à Lyon. Les congrès sont toujours des moments intenses et fondamentaux pour une association. Donc à noter dès maintenant dans les agendas !

*Le Secteur en Mouvement...***ADMR 18**

Mme Valérie BOISSONNET est la nouvelle directrice. Elle succède à Mme Valérie PIVOIRD.

ARDEQAF

M. Christophe GASPARD est le nouveau directeur. Il succède à Mme Anne HOSTALIER.

AUTISME 28

M. Yannick BERNIER est le nouveau Président. Il succède à Mme Martin VANDERMEERSCH.

LES ESPACES D'AVENIR

M. Stéphane JOUHANNEAU est le nouveau directeur. Il succède à M. Samuel GUERIN.

RELAIS ENFANCE ET FAMILLE

M. Nicolas CADYCK est le nouveau directeur. Il succède à ?
CHAMBELLON-MARTEN

PEP 18—FAM MAS Les Grandes Terres

Mme Delphine CIRET est la nouvelle directrice. Elle succède à M. Pierre CARDOT .

ADAPEI 41

Mme VAN ROOIJEN est la nouvelle Présidente. Elle succède à M. Grégoire CHARLE.

APPUI SANTE LOIRET

M. Denis BOMPAS est le nouveau directeur. Il succède à M. David BOUAZIZ.

T'HAND'M—IME LES CHATELLIERS / CFPERM

M. Esteban MERLETTE est le nouveau directeur. Il succède à Mme Alexandrine LECLERC.

UDAF DU LOIRET

M. Brice BARTHEROTE est le nouveau directeur. Il succède à M. Denis BOMPAS.

APPRENTIS D'AUTEUIL—Résidence le Bercail

Mme Carole DANDRE est la nouvelle directrice. Elle succède à Mme Ingrid BARTHE.

ASSOCIATION LE CASTEL

M. Frédéric AUSSIETTE est le nouveau directeur. Il succède à Mme ALAPETITE.

ACESM

Mme Dalila DJAFER est la nouvelle directrice. Elle succède à Mme Marie-Paule RIPOLL.

UNA ADAPAGE

Mme Maeva BAUGARD est la nouvelle directrice. Elle succède à M. LECORCHE.

ASSOCIATION POUR L'ENFANCE HEUREUSE

M. Erice BOINET est le nouveau directeur. Il succède à Mme Justine DESBOIS.

EHPAD LE CHÂTEAU

Mme Marie LUCAS est la nouvelle directrice. Elle succède à Mme Nathalie LABRUNIE.

RESIDENCE QUIETUDE

M. Arnaut NERGUTTI est le nouveau directeur. Il succède à M. NICOLAS.

T'HAND'M

M. BALIN est le nouveau directeur. Il succède à M. GUICHARD.

UGECAM

M. Éric DOUCET est le nouveau directeur. Il succède à M. Bruno CHEZE.



Les Journées Départementales de Rentrée Sociale 2023

Les journées départementales de rentrée sociale, qui ont rassemblé 480 participants en 2023, ont une nouvelle fois été un temps privilégié de rencontre et d'échange entre les associations du secteur social, médico-social et de la santé, les autorités publiques et différents partenaires.

Ces journées ont mis l'accent sur les dernières actualités sectorielles, et deux tables rondes ont permis de faire le point, d'une part, sur les actions engagées pour renforcer l'attractivité des métiers et, d'autre part, sur les modalités d'organisation des parcours des personnes et sur la coopération entre les acteurs pour conforter les accompagnements et les soins.

Des associations ont témoigné de leurs diverses expériences sur ces thématiques et ont ainsi nourri les réflexions de chacun, nous les en remercions.

Merci à tous pour votre mobilisation et voici quelques éléments de synthèse de ces échanges.

Introduction du Président de l'URIOPSS Centre

Au nom de l'équipe de l'Uriopss, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes heureux d'accueillir les associations du département adhérentes à l'Uriopss Centre. Nous saluons la présence des élus ainsi que celle des autorités présentes (représentants de l'ARS, du Conseil départemental, de la DDETS et de l'Education nationale).

L'action sociale associative est toujours un défi face à l'adversité. Et chacune des associations peut témoigner des défis relevés : de nombreuses actions sont mises en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes vulnérables. Des projets sont élaborés pour développer l'accompagnement des personnes dans une démarche inclusive, en s'appuyant de plus en plus sur le pouvoir d'agir des personnes. Il s'agit de petites ou de grandes victoires, au quotidien. Nous sommes les acteurs d'une mutation importante du champ de l'action sociale et de la santé.

Les conditions d'exercice de ces missions sont toutefois extrêmement difficiles. Depuis fin 2020, nous ne cessons d'alerter les pouvoirs publics sur la dégradation des conditions de travail, sur la faiblesse des rémunérations des professionnels et les conséquences sur l'accueil et l'accompagnement des publics. Des efforts ont été consentis, mais ils ne sont pas à la hauteur des difficultés.

Les établissements et services sociaux, médico-sociaux et de santé du secteur associatif sont confrontés à des difficultés pour conserver le personnel et une quasi-impossibilité pour recruter tant les écarts de rémunérations avec le secteur public ou libéral sont devenus rédhibitoires d'autant que les dernières revalorisations ont encore creusées le fossé entre professionnels de statuts différents exerçant les mêmes missions.

Les personnels du secteur associatif vivent cette situation comme une véritable injustice et un profond mépris à leurs égards alors qu'ils n'ont pas démérité ou qu'ils n'ont pas moins de valeurs que ceux de la fonction publique.

Le secteur privé non lucratif est-il la variable d'ajustement des politiques publiques ?

Depuis quelques mois, l'inflation met à mal les finances des associations gestionnaires. Les coûts de l'énergie, des denrées alimentaires et des autres dépenses ne pourront pas être supportées par les associations gestionnaires.

Ces difficultés rendent l'avenir pour le moins incertain voire sombre et créent des tensions : tensions avec les publics accueillis, tension avec les personnels, tension avec les autorités et financeurs.

Si la situation perdure, c'est la qualité de l'accueil et de l'accompagnement apportés à des enfants, des personnes adultes, pour certaines en perte d'autonomie, en situation de handicap, d'exclusion, malades qui sera affectée.

Des solutions devront être trouvées pour permettre aux associations de poursuivre au mieux leur missions et d'être pleinement mobilisées pour relever les défis d'un accompagnement digne et inclusif de toutes les personnes vulnérables alors que les dérives des entreprises commerciales démontrent que l'accompagnement des personnes âgées ou des jeunes enfants et plus généralement des personnes vulnérables s'accomode mal de la lucrativité et de la recherche du profit maximum.

Les travaux de cette journée départementale de rentrée sociale doivent contribuer à mettre en évidence les leviers d'action dont nous pouvons nous saisir.

Je vous souhaite une bonne journée d'échanges, de réflexions avec des présentations d'expériences des associations de solidarité du département d'Eure et Loir qui montreront leurs dynamismes et leurs capacités d'adaptation.

M. Hartmann, Président de l'URIOPSS Centre / D. Lorenzi-Bry, Vice-Présidente



JRS 18

La Journée de rentrée sociale du Cher s'est déroulée le jeudi 28 septembre dans les locaux de Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire à Bourges, que nous remercions pour l'accueil. Cette journée a réuni 53 participants, adhérents de l'URIOPSS, autorités ou partenaires associatifs confondus.

Nous ont fait le plaisir d'intervenir :

- Mme ALLEKI, Chef de service inclusion par l'emploi et mutations économiques DDETSPP18
- Mme BARTHE, Directrice du Service équipement, contrôle et tarification des établissements du Conseil départemental du Cher
- Mme BESSARD, 9^{ème} vice-présidente déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes et aux formations sanitaires et sociales Conseil régional
- Mme BLANCHARD, Directrice adjointe Autonomie PAPH-MPPH Conseil départemental du Cher
- M. JOLY, IEN ASH du Cher
- M. MOULIN, Directeur de la Direction départementale de l'ARS du Cher
- M. NERON, Chef de projet Conseil départemental du Cher
- Mme VINENT, Directrice adjointe de la Direction départementale de l'ARS du Cher



Travailler sur une meilleure lisibilité de nos métiers, une meilleure visibilité de l'offre de formation et l'adapter aux besoins individuels des associations et des futurs apprenants.

L'objectif de cette table ronde était d'une part de réaliser un bilan sur les actions engagées sur le territoire du Cher depuis un an et d'autre part de se questionner sur les perspectives envisagées par l'ensemble des acteurs.

En introduction, M. Duret (responsable pôle de formation ARDEQUAF ERTS) nous a proposé son témoignage relatif au travail engagé par l'ERTS suite à la demande des acteurs territoriaux pour l'ouverture d'une promotion d'éducateurs spécialisés à compter de la rentrée 2023. Le bilan de cette première promotion est un peu mitigé avec un nombre d'étudiants inscrits inférieur au prévisionnel. De ce fait, pour le moment cette formation n'est pas économiquement viable mais il a indiqué l'existence d'enjeux connexes importants pour continuer toutefois à soutenir cette nouvelle offre de formation.

Lors des échanges qui ont suivi, plusieurs freins et pistes ont été abordés par les différents instituts de formation.

« Gagner en lisibilité sur nos métiers, clarifier pour valoriser les compétences serait un travail nécessaire. »

M. Châtel (Croix-Rouge Compétences)

Les freins

- **La filière de recrutement** : difficulté de visibilité des formations proposées notamment au travers de l'outil Parcours Sup.
- **La lisibilité des métiers du secteur.** Cela peut rendre la lecture de nos métiers compliquée pour des néophytes et primo-étudiants.
- **La complexité administrative, financière et pédagogique** pour mettre en œuvre les formations d'aujourd'hui. Un nouveau travail est né d'ingénieur pédagogique pour construire les parcours et chercher les candidats.
- **La difficulté d'identifier les besoins de formations des structures** : il est difficile de mettre en commun les données RH des structures pour pouvoir implanter et délocaliser les formations nécessaires

Les pistes réfléchies

- Penser de nouvelles modalités de formation (ex : l'apprentissage) et sortir de la seule formation « intra-muros » de l'école.
- Nécessaire évolution des instituts de formation avec des offres de formation plus personnalisées qui répondent tant aux besoins des organismes gestionnaires qu'à ceux des apprenants.
- Soutenir la question du sens et de l'humain dans les formations.

« Il sera nécessaire de réfléchir de plus en plus sur des réponses presque personnalisées avec des montages de plusieurs actions et plusieurs possibilités de formation pour répondre au besoin spécifiques et plus forcément se raccrocher aux formations initiales. » M. Duret (ERTS)

Pour donner suite à cette table ronde les autorités ont pu s'exprimer sur les moyens mis en œuvre sur le territoire pour essayer de fluidifier les recrutements et favoriser l'attractivité des métiers.

Mme ALLEKI a rappelé les deux grands axes de travail identifiés par l'Etat que sont l'amélioration des conditions de travail (salaires, organisation du travail...) et l'intégration de nouveaux modèles de formation tant en formation initiale qu'en formation continue (exemple du dispositif DEFI – travail conjoint avec la Région)

Mr Moulin, quant à lui, a rappelé que plusieurs politiques ont été mises en œuvre pour tenter de répondre à cet enjeu :

- Le travail multi partenarial avec les acteurs territoriaux notamment Pole emploi, les services de l'Etat et les Conseils départementaux. Néanmoins, la matérialisation dans le département n'est pas encore simple.
- La création de places de formation à Bourges. Il a notamment rappelé le privilège fait aux formations dans le cadre des demandes de CNR.
- Les revalorisations salariales réalisées dernièrement (travail de nuit et de week-end) pour le secteur public.

L'Uriopss a rappelé que le secteur PNL ne bénéficiait pas de cette dernière mesure et que la différenciation des secteurs déstabilise considérablement les collectifs de travail et que de ce fait, le message envoyé aux personnes engagées dans l'action associative est difficile à comprendre.

Les différents axes de travail du Conseil Régional en lien avec les différents acteurs

- Augmentation des quotas de formations à Bourges, dans le cher sur tous les secteurs du Sanitaire, médico-social et social
- Ouverture de nouvelles formations
- Investissement dans les bâtiments de formation afin de répondre correctement à la hausse des quotas et l'ouverture de nouvelles formations
- Accompagnement des instituts de formation aux mutations du secteur : formation sur la place du numérique par exemple
- Travail sur le volet orientation : comment faire connaître nos métiers et attirer davantage => mise en place de nouveaux dispositif (ex : métiers en scène)
- Réflexion sur de nouvelles modalités d'apprentissage qui correspondront mieux aux attentes de la nouvelle génération.
- Réponse autant que possible aux besoins exprimés par les organismes de terrain (ex de la mise en place de la formation ES en cette rentrée 2023, suite à la demande des gestionnaires)

Axes exposés par Mme BESSARD

Et enfin Mme Blanchard a pu indiquer que les axes de travail identifiés ci-dessus correspondent tout à fait aux actions que le Conseil départemental souhaite également mettre en œuvre. Et cela, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile (Le CD s'est positionné sur une AMI qui vient soutenir les SAAD) mais pas uniquement.

Pour conclure, certaines organisations indiquent qu'il sera aussi nécessaire en leur sein de travailler à l'accueil dans les établissements afin que les professionnels se sentent entourés, sécurisés. Même s'il est vrai que la dynamique peu vertueuse d'aujourd'hui de manque de professionnels s'installe et qu'il devient difficile de bien accueillir les nouveaux que ce soit en stage ou les nouveaux recrutés.

« la filière de l'apprentissage est une voie d'accès qui est nouvelle ... avec un suivi cousu main par rapport à chaque parcours, ce qui va encourager dans les années à venir plus de candidats. » M. Amine (ITS)



Ce qu'ils ont dit :

Bertrand Moulin : « la question de la QVT des professionnels est vraiment mise en avant (dans le PRS3) car on pense que c'est ce qui permettra l'attractivité ou au moins la fidélisation des professionnels dans leur cadre de travail. »

Bertrand Moulin : « on sait qu'on a beaucoup de choses à faire, beaucoup de choses à imaginer ensemble et on sait que cela ne passe pas que par l'argent même si l'argent est un passage obligé. »

Mme Bessard : « (le développement des formations) s'inscrit dans le projet d'accompagner le territoire et les besoins des populations : l'accès au soin, l'accompagnement social font partie des premières préoccupations des populations donc (le Conseil régional y porte) une attention particulière. »

Mme Bessard : « C'est important que les futurs professionnels travaillent plus sur l'interconnaissance car dans des territoires où l'on manque de professionnels, dans le parcours de la personne qui est accompagnée, l'interdisciplinarité est fondamentale pour éviter les ruptures de prise en charge. »

M. Châtel (Croix-Rouge Compétences) : « la construction d'une formation est aujourd'hui pour les écoles une forme d'agilité d'un point de vue administratif et pédagogique»

Mme Bessard : « On sait que la génération Z n'a pas la même approche, le même rapport au travail, le même rapport aux apprentissages que les générations précédentes et on doit en tenir compte en tout cas dans les apprentissages. Cela fait partie des enjeux qu'on a fléchés dans le schéma régional des formations sanitaires et Sociales.

Mme Bessard : « Le Conseil régional est très présent pour être aux côtés des instituts de formation et travailler sur toutes ces transitions de société, toutes ces transformations. »



L'enjeu des coopérations partenariales comme source d'expertise

Dans le cadre de cette table ronde, nous nous sommes intéressés aux logiques de parcours et de ce fait aux enjeux de coordination. Dans les grandes évolutions du secteur, on observe la multiplication de dispositifs, qui peut parfois rendre la lisibilité des actions de chacun et la disponibilité des ressources des uns et des autres sur le territoire plus complexe. Ainsi, comment bien articuler ces ressources et comment coopère-t-on mieux entre associations ou entre associations et d'autres acteurs ?

« L'intérêt de ce dispositif là c'est l'efficacité. Il y a un tas de solutions qui peuvent être proposées tout de suite, rapidement et d'éviter de rentrer dans l'organique et qui fait perdre beaucoup de temps. »

M. Chesneau

Qu'est-ce que c'est ?

De la stratégie nationale enfance déclinée au niveau du département, et de l'expérience des acteurs de terrain dans l'accompagnement des situations complexes, une convention a été conclue entre l'ARS, les PEP18 et l'UGECAM pour la mise en place de l'EMHASE. L'EMHASE est une des réponses de la Communauté 360 à des situations particulièrement complexes qui nécessitent un agencement de solutions et une coordination d'une réponse multi partenariale. Le public cible sont les enfants à double vulnérabilité, en protection de l'enfance porteur d'un handicap.

Les missions :

Evaluation des besoins de l'enfant ou de l'adolescent, mise en place d'interventions en soutien des équipes qui accompagnent l'enfant sur le terrain. L'EMHASE propose un appui d'élaboration d'un plan d'action personnalisé, une coordination des interventions et facilite la coordination d'autres intervenants qui peuvent être l'école, la MDPH autant que de besoin.

Le point clé de la coopération partenariale de l'EMHASE est sa commission hebdomadaire, entre les PEP18, l'UGECAM et la MDPH. Dans ce cadre, la saisine est étudiée. Chacun des acteurs identifie quel opérateur est le plus à même de répondre soit en complément soit en direct et un plan d'action sera déterminé ensemble. Toutes les semaines est fait le point sur l'avancé de la situation. Le plan d'action

EMHASE

est renvoyé à la cellule Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) de la MDPH qui coordonne avec les acteurs les interventions et les partenaires.

Dans le cas concret, après sa saisine, l'EMHASE a pu apporter des éléments de compréhension aux équipes de terrains relatifs aux troubles de l'enfant et mettre en place des outils, des routines de vie sur l'unité de vie, à l'école et à la cantine. L'équipe mobile est venue guider notamment le référent ASE pour pouvoir l'orienter sur le bon médecin (pour mise en place d'un suivi), les bonnes manières de traiter la situation. La conséquence de ce travail collaboratif a été des diminutions de troubles de l'enfant sur son quotidien au foyer, un suivi médical avec au final une adhésion parentale. Et une admission en DITEP peut désormais être proposée (ce qui était impossible avant).

- la coordination des actions de chacun a permis des actions directes sur l'enfant, de poser tout de suite le quotidien avec les bons outils y compris dans une collectivité protection de l'enfance au sens large
- En 6 mois sur l'EMHASE, la situation présentée a pu être solutionnée grâce à la coordination des acteurs, la guidance des professionnels et la création d'outils concrets au quotidien.
- Un des points forts de du dispositif EMASE est son agilité et sa rapidité pour apporter des réponses (fréquence des rencontres hebdomadaires contrairement aux GOS). S'il ne suffit pas, alors il est fait appel au cran du dessus (Groupe Opérationnel de Synthèse avec la réalisation d'un Plan d'Accompagnement Global).

Témoignage de **Karine DAUTREMENT**, directrice adjointe du DITEP du Cher porté par l'UGECAM et

Florence PAHAUT, directrice adjointe dispositifs des PEP18 ainsi que le CAMSP

« La concertation a permis d'identifier le rôle et la place de chaque dispositif. Cela évite des rôles méconnus et « fourre-tout » ou tout le monde fait la même chose. Ici les choses sont définies et chaque dispositif a des missions bien définies. »
M. Debroye

Les autorités ont également pu détailler la mise en œuvre concertées des grandes politiques du secteur. L'ensemble des acteurs étaient unanimes sur le fait que dans le département du Cher tout le monde travaillait bien de concert et que les projets et les innovations pour gagner en qualité d'accompagnement étaient de ce fait facilités.

Mme Vinent a notamment indiqué que pour rendre l'offre plus lisible et que les dispositifs ne se marchent pas dessus, depuis deux ans un travail de concertation est fait avec l'ensemble des partenaires avec par exemple la création d'un comité de pilotage avec le DAC, les PEP18 (représentation des associations handicap), la RAPT, le CD, la MDPH, le PTSM. Ce comité se réunit tous les 3 mois pour discuter de la stratégie. Entre ces comités de pilotage, un comité technique se réunit régulièrement dans lequel les dispositifs travaillent sur les situations.

D'autre part, la question de l'évolution des DAME a été posée. A cette interrogation, Mme Vinent a indiqué que des orientations IME/SESSAD ont été mises en place au niveau de la MDPH. Ainsi sur ce point, il y a une bonne concertation avec les partenaires du handicap. Les textes ne sont pas sortis sur les DAME mais le projet existe sur le département du Cher à titre expérimental et l'idée est de s'appuyer sur les situations mises en place à titre expérimental pour après pouvoir déployer de façon générale et officielle le DAME.

M. Joly, pour sa part, a indiqué que ce dispositif DAME n'était qu'un des dispositifs parmi d'autres qui existent au sein de l'éducation nationale. Tout l'enjeu sera de réussir à coordonner les dispositifs de l'Éducation Nationale et du médico-social. Toutefois, il se questionnait sur la place qu'aurait ce dispositif suite à la Conférence Nationale sur le Handicap qui semblerait rebattre les cartes et donner plus de place à l'Éducation Nationale en termes de pilotage de mise en œuvre de l'école inclusive. Les textes pourront apporter des précisions sur la place de chacun dans le déploiement des politiques suite à la CNH.



Une des grandes avancées est également le déploiement encore plus intense de la Communauté 360. Elle va désormais pouvoir s'appuyer sur de nouveaux partenaires avec lesquels elle pourra passer des conventions et trouver des solutions les plus individualisées possibles à ces situations. Les partenariats permettront de faire coopérer le monde du loisir, le monde de l'emploi, du logement tous ensemble autour des situations. Le dispositif sera une véritable organisation intégrée.

Mme Blanchard a précisé que dans le cadre de la CNH, le ministère sollicitait de façon très importante la MDPH dans le cadre de l'école inclusive, de France Travail et qu'il la mettait au cœur de la politique du handicap. Mme Blanchard a rappelé par ailleurs que la MDPH organise chaque année des tables rondes pour trouver des solutions notamment dans les secteurs de l'enfance et des adultes grâce à une bonne coopération entre les établissements pour les situations les plus complexes.

Mme Blanchard a par ailleurs rappelé l'importance de remonter les besoins du territoire afin de pouvoir proposer et construire l'offre. Ces besoins pourraient être identifiés à travers l'outil VIA TRAJECTOIRE, mais l'ensemble des acteurs doit encore se l'approprier y compris la MDPH.

Mme Blanchard et Mr Néron ont pu préciser que le travail prochain du schéma unique des solidarités va également permettre de se poser les questions des partenariats et du travail transversal et de coopération. Ce travail sera nécessaire tant en interne Conseil départemental qu'en externe avec la contribution des acteurs à la construction du Schéma. Lors des échanges, le Conseil départemental a pu indiquer qu'une de leur direction bénéficiait d'un référent de parcours. Ce type de poste est vraisemblablement amené à se déployer dans les autres directions.

Pour finir cette table ronde, s'est posée la question de l'évaluation de l'impact de nos politiques publiques sur le terrain. L'ensemble des acteurs est arrivé à la conclusion qu'aujourd'hui ces indicateurs d'impact n'existaient pas ou pas suffisamment du fait de la complexité de leur mise en œuvre (ex : suivi de cohorte). En effet, même si les indicateurs de moyens peuvent être pertinents pour voir si les dispositifs avancent, les indicateurs d'impact seraient nécessaires et pertinent pour conduire les prochains plans ou schémas.

Ce qu'ils ont dit :

Mme Vinent : « L'objectif est d'éviter que les situations soient prises en charges à des endroits différents en même temps sans le savoir ou qu'on ne fasse pas appel aux bonnes personnes. »

Mme Vinent : « Les associations ont vraiment envie que cela (les DAME) avance et c'est ça qui a poussé les choses, il y avait vraiment une coopération voulues par tous les partenaires du territoire. »

Mme Vinent : « ce qui est ressorti de la CNH, c'est qu'il faut que l'on arrive à innover encore plus loin sur l'inclusion. En tous les cas, dans le Cher il y a un réel travail de concert et cela est important. »

Mme Vinent : « il y a un lien important santé / social à développer qui ne l'est sans doute pas encore assez aujourd'hui car ce n'est pas normal que des personnes ne sachent pas vers qui se tourner alors qu'il y a de nombreuses choses qui existent »

M. Joly : « Il y a aussi le fait qu'on veut transformer le maillage scolaire de nos propres dispositifs (les PIAL, les AESH...). Tout cela doit cohabiter et cela devient un peu compliqué... »

M. Joly : « **L'EN ne peut pas faire toute seule et c'est pourquoi le travail en coopération et la synergie avec le médico-social et les autres partenaires sont primordiaux afin de conjuguer les savoir-faire et les efforts pour pouvoir trouver des solutions.** »

Mme Blanchard : « Nécessaire meilleure utilisation de Via Trajectoire par l'ensemble des acteurs y compris MDPH pour avoir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. »

Mme Blanchard : (le nouveau schéma unique permettra) « d'avancer de manière transversale avec toutes les politiques du social et aussi avec le droit commun notamment à travers l'application de la réforme de France Travail. »

M. Néron : « Le schéma s'appuie sur les réseaux existants pour avoir une plus grande complémentarité et plus grande cohérence dans ce que l'on met en place. »

M. Néron : « la logique de coopération et de partenariat est à la fois en interne en premier mais le schéma des solidarités n'est pas que le schéma départemental car il se construit avec l'ensemble des acteurs autour des thématiques qui les concernent. »

M. Néron : « Un certain nombre de choses déjà existantes s'affinent. Pour cela, il faut néanmoins prendre le temps car il a le changement des habitudes auprès des professionnels et le fait de donner la place aux partenaires ... cela existe et cela avance au même titre que ce qui se fait au niveau du référent de parcours. »



JRS 28

La Journée de rentrée sociale d'Eure-et-Loir s'est déroulée le mercredi 27 septembre dans les locaux de l'ADSEA 28 à Lèves, que nous remercions pour l'accueil. Cette journée a réuni 68 participants, adhérents de l'URIOPSS, autorités ou partenaires associatifs confondus.

Nous ont fait le plaisir d'intervenir :

- M. Christophe AUBOUIN (et ses collaborateurs), Directeur général adjoint des PEP 28
- M. Thomas BOURDET, Directeur autonomie au Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Mme Véronique CARRE, Commissaire régionale à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
- M. Cédric DEBAN, Responsable du Pôle intervention socio-éducative à l'ITS
- Mme Hélène ESCANDE-WALKER, Sous-directrice entreprise, emploi et compétences à la DDETSPP d'Eure-et-Loir
- M. Christophe GASPARD, Directeur de l'ERTS
- M. Denis GELEZ, Directeur départemental de l'ARS en Eure-et-Loir
- Mme Évelyne LEFEBVRE, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- M. Bertrand MASSOT, Vice-Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- M. Gérald NAULET, Adjoint au directeur départemental de l'ARS en Eure-et-Loir
- M. Guillaume PASQUER, Responsable recrutement régional nord-ouest aux Apprentis d'Auteuil
- M. Nicolas TEXIER, Directeur adjoint de la DDETSPP d'Eure-et-Loir
- M. Éric TOUDY, Président de la commission PH du CDCA d'Eure-et-Loir



Vers un élargissement des profils de candidats recherchés dans la quête d'attractivité des métiers

Au cours de la table ronde du matin, plusieurs problématiques ont été pointées par les participants dans leur recherche de nouveaux collaborateurs et la fidélisation de ces derniers, parmi lesquelles **l'implication des nouvelles générations et les décalages entre les formations suivies par les étudiants et les réalités du terrain.**

« L'attractivité c'est le salaire, pas uniquement le salaire, mais quand même le salaire ! »,

Denis GELEZ



M. DEBAN de l'ITS a introduit le sujet des nouvelles générations et de leur regard sur le monde professionnel différent, en précisant que son propos renvoie aux générations actuelles de salariés sans qu'il ne se cantonne uniquement aux « jeunes ». M. GELEZ a souligné quant à lui que « *l'organisation du travail change mais l'organisation du travail ne changera pas les gens, ce sont les gens qui changeront l'organisation du travail* ».

« Les générations d'aujourd'hui ne se projettent plus de la même manière »,

M Cédric DEBAN

Sur le sujet des formations, Mme MARTIN-BLACHAIS de l'ADSEA 28 a insisté sur le travail à faire entre les organismes de formation et les employeurs afin de gommer les écarts entre les formations théoriques et l'exercice concret des missions sur le terrain. L'ERTS a pris bonne note de cette remarque en précisant qu'en 3 ans, l'objectif était de former les apprenants mais que ce délai était trop court pour former à une spécialité, un type d'établissement ou un public spécifique.

M. GASPARD de l'ERTS a mentionné le schéma statistique des besoins en emploi et formation (pilote par le Conseil régional), qui doit apporter des appuis sur la problématique de l'attractivité des métiers de nos secteurs. À ce sujet, reprenant les mots de M. MASSOT du Conseil départemental, M. GELEZ a insisté sur la nécessaire prise en compte des questions salariales dans ce débat, tout en agissant d'ores et déjà sur les conditions de travail des salariés. Les managers ont été mis en avant comme étant des relais importants pour prendre en compte les revendications des personnes, en s'intégrant dans une démarche participative et en favorisant le dialogue social.

Le Département poursuit ses actions pour favoriser l'attractivité des métiers de notre secteur, notamment via des ateliers de coaching ou d'aide à la rédaction de C.V. et lettres de motivation. Parmi les pistes de travail, M. MASSOT a rappelé l'importance de la question de l'emploi des seniors, partant du constat qu'il devient aujourd'hui très difficile de garder des salariés durant toute la durée de leur parcours professionnel. Il faut ainsi être prêt à recruter des salariés de deuxième partie de carrière et inversement, laisser partir ces derniers faute de pouvoir les retenir indéfiniment.

Mme ESCANDE-WALKER de la DDESTPP a indiqué que le taux de chômage était actuellement à 6,5% dans le département, et qu'il serait en conséquence intéressant d'aller chercher les personnes éloignées de l'emploi pour « combler » les manques dans nos structures. Elle a pu préciser en outre que ces difficultés de recrutement ne sont pas spécifiques à nos secteurs et qu'elles se rencontrent ailleurs, en profitant pour suggérer de travailler entre secteurs en tension sur ces questions.

À noter que des dispositifs DEFI (développement de l'emploi par des formations inclusives) vont être lancés à Chartres ainsi qu'à Dreux.

La DDETSPP et le Conseil départemental travaillent par ailleurs ensemble sur la levée des freins périphériques à l'emploi (garde d'enfant, logement, mobilité).

Expérimentation avec Pôle Emploi d'une formation en internat sur 3 mois

C'est une expérimentation qui vise à former et fidéliser des collaborateurs. Celle-ci se distingue de l'alternance pour venir en complément. Ce projet a été mené avec le soutien de Pôle Emploi, qui s'est chargé de sélectionner les candidats sur des fonctions de moniteur-éducateur et d'éducateur spécialisé (8 au total). Ils bénéficient alors de 12 semaines de formation interne, au cours desquelles

de nombreux professionnels et des membres de la direction interviennent. Ces interventions prennent la forme de présentations, tutorats et formations. Aujourd'hui, 7 candidats ont été recrutés en CDD et 1 en CDI, témoignant de l'intérêt porté par les candidats à cette expérimentation et l'efficacité qu'elle a eu sur eux aux yeux de l'association.

Témoignage de Guillaume PASQUER, Responsable recrutement régional nord-ouest aux Apprentis d'Auteuil

Mener une action collective et coordonnée face aux difficultés pour pouvoir aller plus loin

À l'occasion de la seconde table ronde de la journée, M. TEXIER de la DDETSPP mettait en avant qu'« on est dans une crise du logement importante, on n'arrive pas à suivre », avec des demandeurs qui sont aujourd'hui « tous prioritaires ». Le pacte des solidarités, dont l'axe 3 contient des orientations sur le logement, a été qualifié de « clef de voûte de la coordination des parcours », permettant de « pouvoir être tous ensemble autour de la table » pour Véronique CARRE, Commissaire régionale à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Celle-ci a pu ajouter les difficultés d'interconnaissance entre acteurs : « on se connaît en bilatéral mais pas en mode partenarial ». M BOURDET du Conseil départemental indiquait quant à lui qu'« il faut arriver à définir qui fait quoi, quand, et arriver à stabiliser cela dans la durée ».

M. NAULET de l'ARS, en mentionnant la MAS de Senonches qui a développé un centre de ressources sur le polyhandicap et qui va développer une activité d'accueil de jour, a prévenu que « on ne peut pas tout gérer depuis Chartres, il faut des réponses territoriales. Mais du coup, on va demander plus de polyvalence aux associations ».

Communautés 360 et PCPE

Initialement, la plateforme 360, devenue communauté 360 après la crise sanitaire, visait à éviter les ruptures de parcours des personnes en situation de handicap, en travaillant pour l'ensemble des acteurs sur la lisibilité des dispositifs. Les PEP portent cette plateforme téléphonique, dont l'objectif est d'orienter et d'accompagner les personnes qui appellent, sur le registre des droits et de l'accès aux droits, en lien avec les acteurs du milieu ordinaire. Une soixantaine d'appels ont été passés depuis mars 2023, dont la moitié passée par des aidants. « Pour parler d'auto-détermination, il faut pouvoir avoir le choix » soulignait M. AUBOUIN.

M. NAULET précisait que la communauté 360 « n'est pas un guichet unique », mais un dispositif dont la finalité est de mettre les professionnels de première ligne en capacité de réorienter correctement les personnes en situation de handicap. Il ajoutait qu'il faut encore davantage développer la connaissance des dispositifs par les personnes accompagnatrices.

« Aujourd'hui, on n'a pas de cartographie, on a un millefeuille énorme de dispositifs » énonçait-il, ce qui pose la question de l'aller vers et de la disponibilité d'une telle cartographie.

Témoignage de Christophe AUBOUIN, Directeur général adjoint des PEP 28 (et ses équipes)

CDCA 28

M. TOUDY expliquait l'importance de cette instance départementale, chargée d'émettre des avis et des recommandations sur différents sujets médico-sociaux. À ce titre, il soulignait qu'« on est dans un monde de communication mais il faut agir aussi » et qu'« il faut agir vite ; en prenant le temps, on perd le temps ». Il a pu partager avec les partici-

pants les 5 axes de travail identifiés par la formation « personnes handicapées » du CDCA :

- Scolarisation et AESH
- Handicap et travail adapté
- Habitat à domicile ou en établissement
- Domotique et gestion du matériel adapté
- Protection des personnes

Témoignage d'Éric TOUDY, Président de la commission PH du CDCA 28

Informations et positionnements des autorités sur des sujets d'actualité :

Réforme des services à domicile : M. NAULET a indiqué qu'une réunion était prévue le 11 octobre avec les acteurs du domicile. Il a également précisé que « il est possible que la cartographie des SSIAD bouge au vu de cette réforme ». Pour les SSIAD qui ont déjà un SAAD, la question va être « vite réglée » : « Les SSIAD sont dans l'obligation de se marier avec un SAAD lorsqu'ils n'ont pas déjà une telle activité, il va ainsi falloir aller vers des créations de type GCSMS ». L'une des problématiques est qu'aujourd'hui, chacun a son logiciel informatique ou encore des statuts juridiques et des conventions collectives différentes, ajoutait-il.

Personnes handicapées vieillissantes : M NAULET a enfin indiqué que les EHPAD, plutôt commerciaux et publics, allaient être amenés à recevoir ce type de profils lorsqu'ils ont des places vacantes. En pareille situation, une ressource experte du champ PH devra apporter un appui à l'EHPAD, de sorte à organiser un transfert de compétences.





JRS 36

La Journée de rentrée sociale de l'Indre s'est déroulée le mercredi 4 octobre dans les locaux de l'ADPEP 36 à Châteauroux, que nous remercions pour l'accueil. Cette journée a réuni 59 participants, adhérents de l'URIOPSS, autorités ou partenaires associatifs confondus.

Nous ont fait le plaisir d'intervenir :

- M. Dominique BOUE, Conseiller régional
- Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice de la DDETSPP de l'Indre
- Mme Christine LAVOGIEZ, Directrice par Intérim de la Direction départementale de l'ARS de l'Indre
- Mme Françoise LE MONNIER DEGOUVILLE, Directeur général adjoint Prévention et développement social au Conseil départemental de l'Indre
- M. Gérard MAYAUD, Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre
- Docteur Hervé MIGNOT, au titre de l'Agence de l'attractivité et du Conseil territorial de santé de l'Indre
- Mme Sonia RIOL, IEN ASH de l'Indre



« Ce n'est pas encore le grand soir de la mobilité dans l'Indre. Il n'y a pas de solution miracle ni de dispositif d'envergure mais une pluralité d'initiatives. [...] Il faut favoriser la rencontre des acteurs et éviter le pillage des compétences ». -

Mme Dupuy-Christophe



Valorisation, développement des coopérations territoriales et inventivité : les leviers identifiés par les acteurs de l'Indre pour favoriser le recrutement de nouveaux professionnels formés



Les actions pour renforcer l'attractivité du secteur social et de la santé et assurer le recrutement de nouveaux professionnels formés se poursuivent dans le département. Cette question est abordée, par les acteurs du territoire, sous différents prismes, chacun agissant sur ces différentes dimensions.

L'Etat se mobilise pour modifier auprès des jeunes l'image des métiers du domicile trop souvent perçue comme « une femme de plus de 50 ans, qui ne prend pas soin d'elle ». La DDESTPP a indiqué qu'elle cherche à jouer sur les représentations en mobilisant, par exemple, du personnel masculin et en photographiant les professionnels. Elle travaille également pour accompagner une nouvelle population qui arrive sur le territoire en levant les barrières de la langue et des apprentissages. En parallèle, Mme DUPUY-CHRISTOPHE a souhaité parier sur le projet de loi plein emploi, et notamment sur l'obligation pour les bénéficiaires du RSA d'avoir 15 à 20 heures d'activités, pour favoriser la découverte de « ces métiers en quelque sorte cachés et donc qu'il faut accompagner jusque dans les domiciles ». Aujourd'hui, les acteurs n'arrivent pas à attirer les demandeurs d'emploi aux événements de promotion organisés.

M. BOUE a affirmé ne pas croire « que des mesures de contraintes vont résoudre le problème ». Le Conseil Régional s'investit dans le champ du social et de la santé avec une volonté de travailler, en partenariat, en s'appuyant sur l'inventivité des territoires (ex : dispositif DEFI). Dans ce sens il soutient le secteur associatif via notamment le dispositif Cap'asso avec une volonté de poursuivre ces efforts.

L'Agence de l'attractivité de l'Indre développe une « démarche de marketing territorial » où la désertification médicale et paramédicale est considérée comme un frein. Un des axes de travail de l'Agence est donc d'attirer des professionnels de santé mais aussi d'éviter qu'ils partent. M. MIGNOT, Président du CTS de l'Indre et référent santé au bureau de l'Agence invite fortement les associations du secteur médico-social à s'investir dans ces travaux à l'image des ordres et des professionnels libéraux : « *C'est votre Agence, c'est l'agence du territoire, de tout le monde* ». Ainsi, des actions sont en cours pour augmenter le nombre de maîtres de stage en médecine générale et les développer chez les spécialistes, pour moderniser les lieux de stages ou les modalités d'enseignement et pour lever les freins pour les étudiants (logement, mobilité). M. MIGNOT en est convaincu, le département de l'Indre a de réels atouts « *les valeurs, le respect de la nature, les liens entre les habitants, le développement durable et les circuits courts, tout cela vaudra une fortune dans quelques temps !* ».

L'ITS et l'ERTS représentés lors de cette journée déploient des outils pour répondre, sur les territoires, aux besoins des employeurs en termes de formation : développement de l'aller-vers, soutien à l'apprentissage, développement de la logique de parcours des stagiaires ou de l'approche par compétence.

« Il faut s'appuyer sur l'inventivité des territoires et se demander comment les développer et les dupliquer » M. Boue

« Nous sommes en concurrence les uns avec les autres, dans le secteur social même, avec les autres secteurs d'activité, mais aussi avec les autres départements et les autres régions. [...] Les aides à l'installation c'est la course à l'échalote, sauf pour les vautours, où chacun cherche à donner plus que son voisin. [...] Ce qui marche c'est la capacité des êtres humains à se mobiliser pour être dans une démarche de gagnant-gagnant, c'est d'avoir un certain bagou et un train d'avance ». –

Docteur Mignot

Adaptation des sites de formation aux besoins : délocalisation d'une formation d'AES sur Le Blanc

- **Des constats :**
 - Des salariés et demandeurs d'emploi issus du territoire rural, avec des problématiques de mobilité et de garde d'enfants ;
 - Des formations centralisées à Châteauroux qui engagent des frais supplémentaires pour les employeurs implantés sur les territoires éloignés (frais de déplacement, d'hébergement de restauration) et déstabilisent les plannings.
- **Une mobilisation des associations du territoire de la Brenne et des autorités locales** dans le cadre des Comités territoriaux mis en place par la DDETSPP et le Conseil régional
- **Un dispositif de formation « DEFI » adapté** afin d'élargir l'accès à la formation et diversifier les profils des stagiaires : des personnes en CDI dans les ESMS des associations partenaires, des demandeurs d'emploi dans le dispositif DEFI ou non qui pourront bénéficier d'une indemnisation de Pôle Emploi ou du Conseil Régional
- **Une évaluation de la motivation des stagiaires pour sécuriser la session tout au long du parcours de formation :** identification des candidats en amont et mise en place d'entretiens de motivation menés en binôme par les futurs ou actuels employeurs et le GRETA (Institut de formation retenu).
- **Une valorisation des salariés des associations partenaires** via des interventions possibles dans le cadre de la formation.
- **Début de la formation :** novembre 2023 pour 12 stagiaires
- **Temps d'ingénierie :** 1 an

En conclusion, un projet collaboratif, qui bénéficie à tous, aux associations comme au territoire, avec des résultats concrets et rapides.

Témoignage de Clément AMOURIQ,
Directeur Général
et **Marianne MAUVE,**
Responsable des ressources
humaines de l'ACOGEMAS



Parcours des personnes en situation de vulnérabilité : un équilibre à trouver entre le développement de dispositifs nationaux et les initiatives locales

En introduction, M. MAYAUD a tenu à souligner le rôle primordial des associations dans le déploiement des politiques publiques sociales et de la santé et s'engage à les soutenir dans leur action. Le Conseil départemental doit aujourd'hui à la fois investir dans la pierre (EHPAD, Foyers) mais aussi dans l'aide à domicile des personnes. Les problématiques d'isolement et de mobilité sont prégnantes et sont une dimension à prendre en compte.



Les politiques nationales développent aujourd'hui une multiplicité de dispositifs et de stratégies visant à fluidifier les parcours des personnes en situation de vulnérabilité (Services autonomie à domicile, Centres de ressources territoriaux, dispositif d'accompagnement médico-éducatif, pôle d'appui à la scolarité, Pacte des solidarités, France Travail...). Pour Mme DEGOUVILLE cette multiplicité de textes est sûrement utile mais se confrontent à la réalité du territoire :

- Quels sont les moyens actuels des établissements pour les projeter vers le domicile ?
- Comment répondre au cahier des charges compte-tenu des difficultés de recrutement dans le département ?
- A quels besoins locaux répondent-ils ?
- Les financements complémentaires fléchés par l'Etat sont-ils pertinents au regard de nos réalités (absence d'IDE de nuit en EHPAD, plus qu'un pédopsychiatre dans le département, accès difficile aux CAMPS et CMPP...) ?
- Comment modifier aisément le fonctionnement du secteur lorsque sa particularité est d'avoir des acteurs privés et publics ?

Le Conseil départemental souhaite soutenir les initiatives locales qui répondent aux objectifs de ces dispositifs nationaux quitte à défendre des pas de côté aux cahiers des charges.

« Que serait le social sans la vie associative. C'est vous qui êtes au plus proche des besoins et c'est nous qui devons vous donner les moyens d'y répondre ».

M. Mayaud

Mme LAVOGIEZ nous a exposé les chantiers prioritaires pour l'ARS visant à fluidifier les parcours : prévention de la perte d'autonomie, expérimentation des services départementaux de l'autonomie, réforme des SAAD et des SSIAD avec la création des services autonomie à domicile ou encore déploiement du fonctionnement en DAME.

Mme RIOL, nouvellement arrivée dans le département salue la dynamique partenariale déjà en place entre l'éducation nationale et les acteurs associatifs du médico-social. L'éducation nationale a fonctionné longtemps en vase clos en déployant ses propres dispositifs (PIAL devenu PAS – pôle d'appui à scolarité). Elle souhaite que le déploiement du fonctionnement en dispositif IME/SESSAD (DAME) soit pensé avec l'appui des PAS.

Concernant les personnes handicapées vieillissantes : « La barrière d'âge n'existe plus. C'est totalement déli- rant de penser qu'il faut créer une nouvelle case, quelque qu'elle soit. La question doit se poser de la même façon que la personne soit en situation de handicap ou non. Il faut renforcer la médicalisation dans le secteur du handicap comme il faut le faire pour les EHPAD » - Mme LE MONNIER DEGOUVILLE

Entre le tout domicile et le tout EHPAD : De nouveaux parcours des personnes âgées dépendantes à inventer

- **Des constats :**

- Des difficultés de recrutement et une perte de sens au travail dans les services et les EHPAD
- Des admissions en urgence mal préparées
- Des professionnels du domicile qui accompagnent sur de longues durées des personnes âgées à domicile, qui connaissent leur parcours de vie et qui continuent à garder des liens même après une admission en EHPAD
- Des professionnels du domicile qui peuvent avoir une mauvaise image des EHPAD
- Un manque de relais lorsque des fragilités à domicile sont repérées
- Une augmentation de l'isolement des personnes âgées dépendantes

- **Des volontés**

- Faire bénéficier aux personnes âgées dépendantes accompagnées par un SAAD de l'offre de

l'EHPAD : repas, activités, téléconsultation...

- Permettre aux personnes âgées dépendantes résidant dans l'EHPAD de sortir et de retourner dans leur environnement de vie : accompagnement par les SAAD sur un temps de la journée
- S'appuyer sur le repérage des fragilités des SAAD pour anticiper et préparer les admissions

- **Le projet : expérimentation à petite échelle**

- Développer le repérage de fragilité et partage d'une grille d'évaluation
- Constitution d'une équipe dédiée au sein de l'EHPAD
- Mobilisation des financements complémentaires des SAAD via la dotation qualité

- **Les perspectives :**

Évaluer l'opportunité de s'inscrire dans un appel à candidature prochain (prévu en 2024) pour le déploiement des Centres de ressources territoriaux dans le département.

« Aujourd'hui, si l'on ne propose pas d'autres façons d'accompagner la personne âgée, les professionnels des SAAD sont en perte de sens » - Mme BOTTON

Témoignage d'Alexandra BOTTON, Directrice Générale de l'ASMAD, **Anthéa VILLIN**, Directrice de la Fédération ADMR 36 et **Alexis RIBEREAU**, Directeur de l'EHPAD St Joseph

« Dans l'Indre, nous sommes dans des réponses partenariales avec du cou- su main. Certes, certains enfants en situation de handicap ne sont pas accompagnés à la hauteur de leurs besoins mais ils sont connus et repérés et les acteurs essaient de trouver des réponses au plus proche » Mme RIOL





JRS 37

La Journée de rentrée sociale de l'Indre-et-Loire s'est déroulée le mercredi 11 octobre dans les locaux de Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire à Chambray-lès-Tours, que nous remercions pour l'accueil. Cette journée a réuni 100 participants, adhérents de l'URIOPSS, autorités ou partenaires associatifs confondus.



Nous ont fait le plaisir d'intervenir :

- Mme Marie ANDRIEUX, Directrice générale de l'ITS
- Mme Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Mme Stéphanie BONNET, Directrice générale adjointe des solidarités au Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- M. Martial BOURDAIS, Directeur de l'insertion, de l'habitat et du logement au Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Mme Laëtitia CHEVALIER, Directrice autonomie au Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Mme Sylvie DELAFONT, IEN ASH d'Indre-et-Loire
- M. Franck DIDIER, Directeur adjoint de l'ERTS
- Mme Nathalie DREANO, Directrice du pôle insertion des réfugiés et formation à Entraide et Solidarités
- Mme Joanna LIONNET, Coordinatrice médiation emploi pôle IAE à Entraide et Solidarités
- Mme Myriam SALLY-SCANZI, Directrice départementale de l'ARS en Indre-et-Loire
- Mme Guillemette RABIN, Directrice départementale de la DDETS d'Indre-et-Loire
- M. Paul SEHKI, Chargé de développement emploi-territoire à la DDETS d'Indre-et-Loire

Des actions et volontés départementales à inscrire dans une tendance de recrutement rendue difficile par l'image des métiers et le rapport au travail des nouvelles générations

À l'occasion de la première table ronde de la journée, Mme ARNAULT du Conseil départemental a indiqué que, face à l'augmentation des situations de vulnérabilités, il était urgent de soutenir et valoriser nos métiers, plus particulièrement ceux du grand âge et de l'autonomie. Depuis plus d'un an, ARS, Conseil régional et Conseil départemental se mobilisent pour changer l'image de ces métiers afin de recruter et fidéliser, mais il faut aller plus loin que ces seuls métiers.



La DDETS d'Indre-et-Loire est également un acteur fort sur ces questions. Les comités de développement de l'emploi, organisés par bassin d'emploi, remontent tous des tensions de recrutement. L'État développe alors des solutions sur la formation des personnes en recherche d'emploi pour les orienter vers les métiers du grand âge et répondre aux difficultés des employeurs qui peinent à stabiliser et renouveler leurs effectifs, parmi lesquelles « mon emploi près de chez moi », le service civique ou le groupe-ment d'employeurs.

« C'est un défi à relever collectivement, pour lequel nous prenons toute notre part », Nadège ARNAULT

Parmi les actions menées depuis 2 ans dans le cadre du SPIE, le Département est notamment partenaire dans la déclinaison départementale de la Convention pour l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie, rappelait Mme BONNET. A par exemple été créée une boîte à outils sur ce sujet avec les autres institutions après un diagnostic départemental, qui a vocation à connaître une déclinaison infra départementale. Le Département a également répondu à un AMI du Conseil régional sur la façon de rendre les métiers du grand âge plus attractifs, en s'appuyant sur les professionnels eux-mêmes afin d'en véhiculer une image positive.

Pour Mme ANDRIEUX de l'ITS, jusqu'à l'année dernière, « il n'y avait pas de crise d'attractivité des métiers mais plutôt des emplois », propos qu'elle modérait de façon assez importante cette année. Pourtant, comme elle le soulignait, le bilan dressé par Parcoursup pour la période 2023 parle d'une hausse des vœux des métiers du social/médico-social sur la plateforme.

« Encore l'année dernière, il n'y avait pas de crise d'attractivité des métiers mais plutôt des emplois », Marie ANDRIEUX

L'ITS déploie aujourd'hui tout un panel d'actions pour endiguer ce phénomène de perte d'attractivité des métiers, notamment via la multiplication des actions de communication, la construction d'un parcours d'engagement ou l'inscription de plus de temps concrets lors des formations. Plusieurs remontées de terrain font état d'un écart entre les formations théoriques et les réalités de terrain, écart qui s'explique pour partie pour Mme ANDRIEUX par le rajeunissement des effectifs avec l'effet Parcoursup, qui pose des questions de maturité et de posture professionnelle.



L'ERTS partage les constats dressés par l'ITS. M. DIDIER de l'ERTS a souhaité mettre l'accent sur les évolutions des motivations et de la transformation du lien au travail des nouvelles générations qui rejoignent aujourd'hui les formations. « Les générations entrant en formation n'ont pas la même notion de l'effort et peu d'expérience professionnelle ». Une autre problématique pointée est celle de l'illisibilité des formations en France. Les pistes qu'il identifie aujourd'hui comme à creuser sont l'apprentissage et le travail sur les réseaux post formation, qui sont jugés comme de très bons promoteurs des métiers.

*« Le Conseil départemental ne peut pas agir seul, en amont ou en aval, nous sommes plutôt dans une logique de coopération, d'interaction et de synergie »,
Stéphanie BONNET*

De nécessaires coopérations institutionnelles à coupler avec des collaborations plus larges dans le département

Pour M. BOURDAIS du Conseil départemental, « les coopérations institutionnelles permettent de donner de la lisibilité et de garantir une offre de services plus pertinente ». Pour illustrer son propos lors de la seconde table ronde, il a pris l'exemple du SPIE, dispositif qui va se poursuivre jusqu'au 31 décembre avant d'être repris par France Travail. Dans le cadre de ce dispositif, le Département expérimente avec la CAF, Pôle Emploi et l'association CISPEO le développement d'une réponse groupée à la problématique de la garde d'enfants pour les personnes en situation d'insertion ou de formation. Est actuellement en construction une crèche familiale départementale qui embauche des assistantes maternelles indépendantes le temps de la durée du mode d'accueil. Cela permet de lever, non pas seulement la question de la garde d'enfant mais aussi celle des freins financiers et celle

de la question de l'employeur pour les personnes concernées (juridiquement l'employeur étant l'association CISPEO).

Pour Mme DELAFONT de l'Éducation nationale, « lorsqu'on parle de logique de parcours, il y a la nécessité de coopérations institutionnelles mais aussi entre l'Éducation nationale et le médico-social ». Aujourd'hui, l'un des grands enjeux pointés est l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves en situation de handicap, qui passe pour partie par la formation des agents de l'Éducation nationale et les professionnels du médico-social. Sur environ 4100 élèves en situation de handicap au sein du département, un peu moins de la moitié bénéficie d'un accompagnement.

Pour Mme SALLY-SCANZI de l'ARS, « il faut raisonner en file active dans les établissements ». Le nombre de places n'est plus la priorité, c'est la file active, on change de logique. Elle a indiqué que nous sommes dans un processus d'évolution de l'inclusion, où l'école doit être la première intention pour tous et les IME déportés dans l'école.

Mme CHEVALIER du Conseil départemental a présenté diverses coordinations dans lesquelles le Département est aujourd'hui impliqué. « La communauté 360 et les PCPE fonctionnent plutôt bien chez

nous », une convention devrait être signée sur le sujet avant la fin de l'année pour la création officielle de la communauté 360. Sur le secteur PA, il y a plusieurs niveaux de coordination a-t-elle indiqué. Pour les personnes à domicile, afin d'éviter les ruptures de parcours, ont été développées les « coordinations autonomie », des lieux informels qui permettent une discussion de proximité entre les différents acteurs. Le dispositif d'appui à la coordination a aussi permis des regroupements intéressants.

Accompagnement d'un réfugié à l'insertion dans la société par le travail et le logement

Une personne est arrivée il y a un an dans leur chantier d'insertion avec de grosses difficultés pour parler français. En faisant continuellement le lien entre toutes les personnes susceptibles de l'accompagner, notamment autour des questions d'emploi et de logement, elles ont pu l'aider à construire son

parcours. Cela passe en partie par un réseau fort et une coordination de celui-ci, que ce soit avec l'assistante sociale, les bailleurs sociaux, etc. « Sans lien constant avec les autres acteurs, on l'aurait perdue ». « On a joué le rôle de référent de parcours ». Parmi les difficultés mises en avant, il y a l'identification des personnes ressources et le maintien constant du lien avec celles-ci.


Témoignage de Nathalie DREANO et Joanna LIONNET, salariées d'Entraide et Solidarités

Informations et positionnements des autorités sur des sujets d'actualité :

Schéma unique des solidarités en Indre-et-Loire : Mme ARNAULT du Conseil départemental a indiqué que le Département a fait le choix politique d'un thème unique des solidarités, pour « favoriser la coopération et la coordination des acteurs » et qu'il a « également lancé une consultation citoyenne, en ligne jusqu'au 15 octobre » pour recenser les besoins et avis des habitants en matière de politiques sociales.

DAME : Mme SALLY-SCANZI de l'ARS a admis que le département n'était pas en avance sur cette thématique, « il faut qu'on avance sur le sujet » indiquait-elle. Un comité de pilotage aura lieu en novembre sur les DAME





Loir et Cher

JRS 41

La Journée de rentrée sociale du Loir-et-Cher s'est déroulée le lundi 02 octobre dans les locaux du traiteur Guillon à Villebarou, que nous remercions pour l'accueil. Cette journée a réuni 84 participants, adhérents de l'URIOPSS, autorités ou partenaires associatifs confondus.



Nous ont fait le plaisir d'intervenir :

- M. Eric VAN WASSENHOVE, Directeur de l'ARS 41
- M. Daniel RAMELET, Directeur de la DDETS/PP 41
- Mme Evelyne POIREAU, Directrice adjointe DDETS/PP 41
- M. Stéphane CADORET, Directeur général adjoint du Conseil départemental du Loir-et-cher
- M. Nicodem BEAUDIER, Directeur Enfance Famille au Conseil département du Loir-et-Cher
- Mme Stéphanie MAGNAIN-THILL, Directrice de mission en charge de l'élaboration du schéma unique des solidarités
- Mme Carine BECHET-LEZEAUD, chef de service prospective emploi au Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Monsieur FRANCOIS Jean-Jacques, Vice-Président du CDCA

Réaffirmer la place centrale des associations en matière de solidarité nationale pour faire face aux difficultés et changements du secteur

« La solidarité nationale n'est pas une question de coûts mais une question d'investissement »,
Loïc TYTGAT

Loïc Tytgat a rappelé, dans son introduction, la place majeure des associations du secteur dans la solidarité sur le territoire. Il a également insisté sur le fait que le statut associatif garantit un certain nombre de valeurs que l'on ne retrouve pas dans le secteur commercial. Mais, comme a pu le rappeler Geneviève Cétaire, Directrice de l'ACESM, les associations sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses difficultés. En matière de protection de l'enfance par exemple, le manque de moyens pour faire face à l'augmentation des besoins, la pénurie de professionnels, les problèmes de santé mentale, de plus en plus présent chez l'enfant...sont autant de défis à relever quotidiennement. Il en va de même en matière de logement ou encore d'aides alimentaire. C'est pourquoi, les associations ne peuvent pas faire face seules et doivent s'employer à co-construire des réponses adaptées avec les partenaires publics.

Le Projet régional de Santé 3, évoqué par Monsieur Van Wassenhove, doit donner un cap pour relever un certain nombre de défis du secteur médico-social, social et de la santé en général.

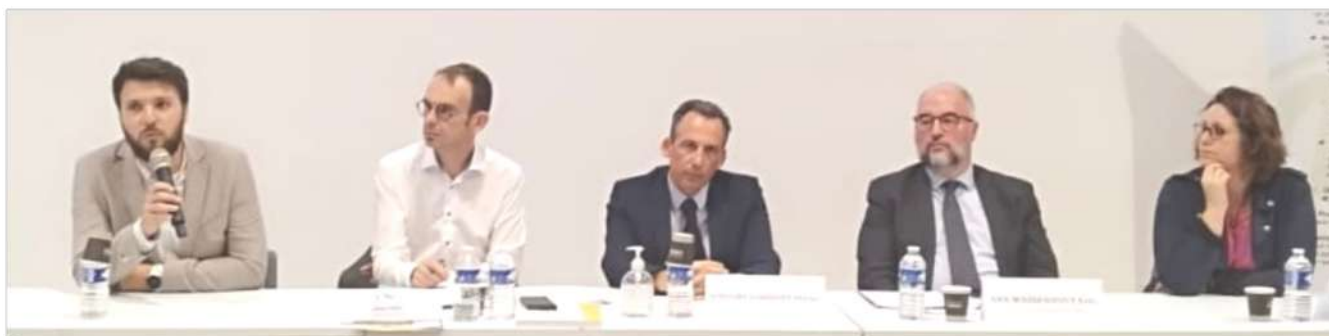
Mais l'enjeu aujourd'hui va surtout résider dans la déclinaison sur le territoire du Loir-et-Cher, des axes du PRS 3. Pour exemple, le directeur départemental a cité la communauté 360, dans le champ du handicap, qui devrait se matérialiser d'ici la fin de l'année. Olivier Servaire-Lorenzet, Président du CTS 41 a pu abonder en ce sens en indiquant que, si l'adoption du PRS 3, à 4 voix près, constitue l'expression d'une « démarche de concertation », reste l'enjeu de sa déclinaison : « Comment on fait pour que ce ne soit pas qu'un rapport de plus ? ».

Certains changements résultent d'orientations nationales fortes : transformation numérique, transition écologique, fusion des SAAD et des SIAD. Ce dernier point est une « équation complexe à résoudre », selon le directeur de l'ARS 41. Il a pu notamment préciser les difficultés liées l'existence de services avec des statuts juridiques différents, des périmètres d'intervention qui ne se superposent pas ou peu avec des gestionnaires de SAAD bien plus nombreux que les gestionnaires de SSIAD.. Il est prévu la mise en place d'un Comité départemental et d'un Copil régional mi-octobre pour partager sur les enjeux liés à cette réforme et sur les aspects de mise en œuvre pratique d'ici 2 ou 3 ans.



« Il faut agir rapidement pour mettre au cœur des priorités la santé mentale des jeunes »,
Geneviève CETAIRE

« Le sujet du décloisonnement est au cœur de l'action du CTS »,
Olivier SERVAIRE-LORENZET, Président du CTS



Attractivité des métiers : Repenser la formation, la communication et l'accompagnement collectivement pour attirer, dans le secteur, un nouveau public en quête de sens

La pénurie de professionnels ne concerne pas seulement les associations mais aussi les entreprises et les institutions. Des explications sont avancées par Madame Evelyne POIREAU, Directrice adjointe à la DDETS :

- nouvelle génération en recherche de sens et d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle (fait nouveau qui ne concerne finalement pas que les jeunes),
- des réponses structurées (moyens financiers, pôle emploi aussi, les missions locales, ...) peuvent exister mais les dispositifs sont parfois méconnus ,
- des dispositifs qui ne sont pas toujours adaptés au public : ex. d'une formation trop longue,
- problème de disponibilité des directions déjà surchargées.

La DDETS essaie, depuis 5 ans, de développer des actions sur l'attractivité des filières, la marque des entreprises, etc. en touchant tous les publics par une communication différenciée entre les personnes en études et les demandeurs d'emploi. Un travail est effectué au niveau des Comités Locaux interEntreprises (CLE), avec l'Education nationale pour mieux travailler sur l'orientation et être au plus près des besoins. Sur l'axe formation, elle travaille avec le Conseil régional dans le cadre notamment du DEFI. La prestation conseil RH cofinancée par les OPCO et les services de l'Etat, a pour objectif d'accompagner les employeurs gratuitement sur l'accueil, la place du salarié dans la structure et ses attentes...

Au niveau du département, l'agence de l'Attractivité a été missionnée par le Conseil départemental afin de développer l'attractivité résidentielle. Elle travaille également pour les employeurs (travailler la marque employeur pour se différencier d'autres territoires) et les professionnels de santé. Elle peut accompagner le/ la conjoint (e) du professionnel dans la recherche d'un emploi ou apporter un accompagnement sur la vie personnelle (recherche de crèche etc). Cela commence à fonctionner aujourd'hui sur les rééducateurs et les médecins mais cela reste difficile pour les infirmiers et aides-soignants.



Projet de tutorat en protection de l'enfance pour les professionnels éducatifs

Ce dispositif a été mis en place il y a un peu plus d'un an. Il propose un accompagnement prévu dans le cadre de la VAE. L'ACESM accompagne alors l'ensemble des professionnels quelles que soient les difficultés rencontrées dans leur parcours, les stagiaires, les apprentis et les maîtres d'apprentissage par le biais de réunions trimestrielles, en faisant le point sur le cursus de formations des apprentis, le lieu de formation et l'accompagnement à l'apprentissage. Des accompagnements sont également proposés aux jeunes et/ou nouveaux professionnels (ex : comment rédiger un signalement au juge des enfants). Des déplacements sur site et une représentativité auprès des écoles de formation permettent de lever les freins dans le cadre de la formation des professionnels de protection de l'enfance. Grâce à la mise en place de ce tutorat, il y a moins de difficulté de recrutement, 90% des salariés sont diplômés et il y a une sécurisation du « parcours des professionnels ».

A la suite de cette présentation, Mme Evelyne POIREAU, a évoqué le dispositif « transitions collectives » développé par l'Etat, qui permet de former les salariés et de les orienter vers de nouveaux métiers, en considérant qu'il y a un pont à construire entre le projet présenté par l'ACESM et le dispositif « transitions collectives ».

Le département par sa politique d'insertion cherche à faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA pour retrouver un projet professionnel pérenne (dispositif de cumul emploi/RSA). Sur l'accompagnement des recruteurs, la plateforme d'accompagnement des recruteurs (Job41) a été externalisée afin d'aider les professionnels à promouvoir leurs offres d'emploi et à travailler en partenariat avec les différentes directions.

Le taux de chômage dans le département équivaut à 5,8%, ce qui est faible. La DDETS a indiqué l'importance d'aller vers ces 5,8% de demandeurs d'emploi qui cumulent bien souvent de nombreuses difficultés (en mobilisant par exemple les partenaires concernés sur les gardes d'enfants dans le cadre du SPIE, en développant les crèches itinérantes, en facilitant les mobilités etc.) et de réfléchir collégialement aux problématiques rencontrées avec les trois institutions (CD, Etat et Région).

Sur les solutions, en matière de mobilité, le Pacte des solidarités devrait apporter des moyens supplémentaires. Des diagnostics territoriaux sont en cours de réalisation. Ils doivent permettre de recenser tout ce qui peut exister sur le territoire. L'ARS est également engagée dans cette recherche de solutions pour lutter contre la pénurie de professionnels dans le secteur :

- Signature de la convention régionale attractivité des métiers,
- Des actions pour répondre aux besoins en proximité
- Une fidélisation des professionnels via la QVCT.

Enfin, les écoles de travail social (ITS/ERTS) ont indiqué avoir des difficultés cette année pour « remplir » les formations de travailleurs sociaux. Elles entendent les écarts constatés par les établissements et services entre le référentiel de formation et la réalité de l'exercice des métiers et invitent les associations à faire remonter toutes les difficultés de ce type qu'elles peuvent rencontrer

Témoignage de Geneviève CETAIRE, Directrice de l'ACESM, de Sabrina FABRESSE, RRH, de Sébastien BOULANGER, éducateur et Elodie LIBRAN, éducatrice spécialisée

« Toutes nos formations de travail social sont en alternance (...) Il faut nous faire savoir dès qu'il y a un gap entre ce qui est attendu des professionnels et la formation même si on ne peut trop bouger le référentiel, (...) pour que les apprenants répondent mieux aux attentes, à vos attentes. »

« On veut fidéliser les professionnels sur le territoire. Il faut créer une synergie avec les acteurs locaux afin de favoriser cette fidélisation », Samuel BARBOU, Agence de l'attractivité Agence de l'attractivité

Parcours des usagers : décloisonner et coordonner les parcours pour lutter contre les ruptures

Dispositif d'Appui et de coordination des parcours des jeunes de 16 à 25 ans

Ce dispositif s'est notamment appuyé sur des constats de rupture de parcours lors du passage de l'enfance à l'âge adulte dans le département, sur différents rapports portant sur le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap (RAPT) et la nécessité de développer une stratégie territorialisée. De ces états de fait et des attendus du législateur, ont été déclinées de manière opérationnelle les fiches actions du CPOM (APF, CD, ARS) et les fiches actions des projets de services de l'association à travers divers groupes de travail, rassemblant les professionnels des ESMS (SESSAD, SAVS, SAMSAH, FH, ESAT, délégation, ...). A ensuite été créé un poste de coordinateur de dispositifs d'appui et de coordination des parcours des jeunes de 16 à 25 ans du Loir-et-Cher avec une prise de poste en février 2023, avec les missions suivantes :

- Fluidifier les parcours : garantir la continuité, la cohérence et la qualité des parcours en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire pour prévenir les risques de rupture de parcours.

- Personnaliser le parcours : favoriser l'autodétermination par un accompagnement, un soutien, une coordination en logique de coopération et de co-construction de projets avec les partenaires du territoire, les jeunes et leur famille
- Répondre aux besoins du territoire : soutenir les professionnels et accompagner les familles

Aujourd'hui, après 7 mois d'activité, ce sont plus de 50 rencontres partenariales et de visites de structures (ESMS, dispositifs de droits communs, ...) avec plusieurs conventionnements. Ce sont 22 situations accompagnées, 45 actes indirects réalisés avec des demandes provenant du blésois (63%) du nord du département (12 %), du sud du département (25 %).

Le dispositif est contacté directement par des jeunes, des familles, des partenaires issus du secteur médicosocial, sanitaire ou de droit commun. Il n'y a pas besoin de notification MDPH. « *L'idée, c'est de prévenir les ruptures de parcours* ». Des perspectives d'évolution existent. Cependant, en l'absence de financement, le dispositif s'arrêtera en juillet 2024.



Témoignage de Nicolas Cavard, Directeur du pôle ESMS 41 d'APF France Handicap,

Anthony Louis, Directeur adjoint du pôle ESMS 41 d'APF France Handicap,

Sarah Lheritier, Coordinatrice de dispositif, APF France

Sur la coordination des parcours, Monsieur RAMELET, Directeur de DDETS 41 est intervenu sur le SIAO 115 en rappelant qu'en mars 2022 une instruction invitait à revoir la gouvernance des SIAO (association ? GIP ? GCSMS ?). Il a indiqué que, dans le département, les problématiques sociales sont majeures, en contradiction avec la « carte postale » loir-et-chérienne que l'on peut imaginer lorsqu'on ne connaît pas le territoire. La DDETS a annoncé que la société KPMG va accompagner l'association qui porte le SIAO (ASLD) sur l'instruction, espérant une mise en place effective pour le printemps 2024.

« On a doublé nos crédits, doublé le nombre de places d'hébergements ces 5 dernières années et ça ne suffit pas ! », Daniel RAMELET

Sur le logement d'abord, la problématique se concentre sur le manque de logements sociaux, avec des demandes qui ne cessent de croître. Malgré un budget en augmentation, les réponses apportées ne sont pas suffisantes.

Ce sont des solutions temporaires qui sont trouvées pour faire face aux difficultés rencontrées. A ce titre, a été développée l'intermédiation locative dans les logements sociaux pour essayer de trouver des solutions. Un dispositif a également été mis en avant : les pensions de famille ou maison relais qui, normalement, permettent d'accueillir des personnes en très grande difficulté, mais qui deviennent de plus en plus un dispositif du médico-social. Mais, elles vont être maintenues dans le cadre du logement d'abord. Sur les solutions au niveau de l'hébergement d'urgence et pour accueillir les femmes victimes de violences, 11 places vont être créées en zone rurale.

Cependant, la DDETS indique que le Pacte des solidarités devrait apporter de nouvelles solutions plus englobantes et prenant davantage en compte la situation des personnes à la rue et pas seulement les bénéficiaires du RSA et le retour à l'emploi.

Le département est également intervenu sur les problèmes liés au logement, en rappelant ce besoin de logements adaptés. Mais que paradoxalement, il n'est pas possible de construire du logement social en raison des contraintes ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Il y a un besoin de logement social de manière globale pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables. C'est une vraie problématique, d'autant plus dans la construction de réponses médico-sociales et sociales domiciliaires.

Le conseil départemental est venu affirmer son rôle de chef de file et de coordinateur des politiques d'action sociale sur le département. Sont en cours une série de documents programmatiques avec pour objectif d'assurer plus de transversalité des parcours « des personnes en situation de vulnérabilité » et afin d'éviter les ruptures de parcours. C'est la raison pour laquelle, le département se dirige vers la construction d'un schéma unique des solidarités pour « fabriquer de nouvelles solutions » et « Être à l'écoute de l'ensemble des acteurs de la solidarité ». Des temps d'interconnaissance et de co-construction sont prévues dans l'élaboration de ce schéma (rendez-vous est donné pour les 7 et 21 novembre 2023).

« C'est une violence pour les professionnels des associations mais aussi du département de laisser repartir des personnes, sans leurs apporter de solutions », S. Magnain-Thill



N° 33	Pilotage et gouvernance associative	1 jour (7h)	12 janvier 2024 (9h30 à
	Perfectionner sa gouvernance associative		12h et de 14h à 16h30) et 15 janvier 2024 (14h à 16h)

Intervenant : Véronique Dor-Pessel, sociologue du Travail, formatrice en organisations sociales et médico-sociales de l'ESS

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Dirigeants bénévoles et salariés, responsables de projet.

Pas de prérequis pour cette formation.

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports didactiques, d'échanges collectifs et d'ateliers pratiques en sous-groupe et en individuel. Support PPT transmis aux participants avant la formation

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis et de l'action de formation Evaluation de l'action de formation par questionnaire en fin de formation

Effectif minimum : 6 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Teams

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les éléments du contexte actuel qui amènent les associations à repenser leur gouvernance
- Repérer les conditions à réunir pour mettre en œuvre une gouvernance alliant aspirations des parties prenantes, respect des objectifs du projet associatif et ceux de gestion
- Travailler collectivement sur des méthodes d'amélioration, dresser les principaux constats de sa propre gouvernance et trouver les pistes d'amélioration pour repenser la gouvernance de son association

Programme

- Le contexte, les enjeux du secteur SMS et des éléments de définition de la gouvernance
- Les parties prenantes de la gouvernance
- Typologies des gouvernances
- **Atelier pratique :** Bilan de sa propre gouvernance
- Une démarche volontaire et une orientation stratégique du projet associatif
- Les outils de la gouvernance de l'ESS
- **Atelier pratique :** Solutions pour améliorer votre gouvernance
- Les conditions à réunir pour une bonne gouvernance, les points de vigilance
- Des pistes d'action à explorer et des pratiques de gouvernance du secteur inspirante

Gestion, comptabilité, tarification N°1 CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation	1 jour	25 janvier 2024 9h-12h30 / 13h30-17h
---	---------------	---

Intervenant : Maud BEURRIER, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel
Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d'un modèle de CPOM. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :
Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes
Capacité maximum : 15 personnes
Contact : formation@uriopss-centre.fr
Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Permettre au participant de disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (pluri-établissements), voire pluri-financeurs (CPOM Tripartite) d'Objectifs et de Moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui peut remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques.
- Appréhender les avantages et inconvénients ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

Programme

- Les bases légales et règlementaires : démarche volontaire ou imposée ?
 - o Evolution du cadre juridique
 - o Le CPOM : un contrat entre l'association et un ou plusieurs financeurs :
 - Pluri-annualité
 - Pluri-établissements
- La clarification des objectifs à contractualiser et la place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : volet stratégique du CPOM.
 - o Les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM
 - o Les outils nécessaires à la préparation et la négociation d'un CPOM
 - o Le diagnostic préalable
 - La gestion des ressources humaines
 - Les objectifs budgétaires et financiers
- La contractualisation
 - o Contenu et structuration d'un CPOM
 - o Comment passer de l'état des lieux aux fiches actions (déterminer les valeurs cibles)
 - o Les points incontournables
- Un budget pour 5 Ans : l'EPRD
 - o Réactualisation du budget : comment déterminer le BBZ (budget base « 0 »)
 - o Les 3 derniers comptes administratifs : base de référence
 - o La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
 - o L'EPRD : le cadre budgétaire et financier du CPOM
 - o Les indicateurs clés d'analyse financière

N° 14	Droit social	1 jour	30 janvier 2024
	Actualités en droit du travail : pour ne rien rater !		9h—12h30 // 13h30 -17h

Intervenant : Maître Louis-Philippe BICHON
Avocat conseil en droit social

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, Juristes

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel Support d'animation utilisé en vidéo projection remis par mail
Mise en perspective des nouvelles règles avec la réglementation précédente.
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Evaluation des acquis en cours de formation : mises en situation
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : uriopss@uriopss-centre.fr

Outil : Orléans—Locaux de l'Uriopss Centre

Objectifs pédagogiques

- Analyser l'actualité législative et jurisprudentielle en matière de droit du travail
- Actualiser les connaissances
- Articuler les lois nouvelles et les accords collectifs
- Répondre à des questions sur l'application concrète des réformes

Programme

Le programme de cette formation est actualisé tout au long de l'année, afin de proposer un programme de formation présentant les dernières nouveautés réglementaires impactant les ressources humaines.

Principaux thèmes étudiés en fonction des actualités législatives et jurisprudentielles:

- 1 - Les règles impactant l'exécution du contrat de travail
 - les aides à l'embauche
 - les clauses du CDI
 - la gestion du CDD
 - l'organisation des horaires de travail
- 2 - Les nouveaux textes du droit du travail
 - l'actualité des obligations légales
 - l'impact sur les relations individuelles et collectives
- 3 - L'actualité jurisprudentielle
 - sélection des décisions impactant directement la gestion des ressources humaines
 - rappel des règles précisées par la jurisprudence
- 4 - Les textes en projet : présentation et anticipation

<p>N° Droit social</p> <p>13.1</p> <p>Le contrat de travail : signature et rupture</p>	<p>1 jour</p>	<p>1er février 2024</p>
---	---------------	-------------------------

Intervenant : Mathieu RICHARD
Conseiller technique en droit social/RH

Coût : 295 euros

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directrices/Directeurs, responsables ou personnes en charge des ressources humaines

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.
Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation :
Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Choisir l'outil contractuel au regard de ses besoins
- Déterminer le contenu approprié du contrat de travail
- Sécuriser la modification et la rupture du contrat de travail

Programme

I – La définition du contrat de travail :

- Définition et articulation avec les autres sources juridiques
- Distinction avec les autres contrats

II – La conclusion du contrat de travail :

- Les prérequis avant la signature du contrat de travail
- Les conditions de validité du contrat de travail
- Les clauses obligatoires, interdites et facultatives
- Les différents types de contrat et les cas de recours

III – La modification du contrat de travail :

- La distinction avec la modification des conditions de travail
- La procédure de modification du contrat de travail

IV – La rupture du contrat de travail :

- Les modes de rupture du contrat à l'initiative du salarié
- Le licenciement disciplinaire : cas de recours et procédure
- Le licenciement pour motif économique : cas de recours et procédure
- Cas particuliers : salarié protégé, salarié déclaré inapte, ...

<p style="text-align: center;">Gestion, comptabilité, tarification</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">N°2</p> <p style="font-weight: bold;">Mettre en œuvre l'analyse financière : module 1 - Bilan financier et ratios</p>	<p style="text-align: center;">Sur 4 jours</p>	<p style="text-align: center;">5,6,8,9 février 2024 (4x3h30)</p>
--	---	--

Intervenant : Julien DUFRESNE

Consultant formateur en tarification, gestion budgétaire et financière

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan et un compte de résultat). Il est recommandé d'amener le dernier bilan comptable

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel

- 12 h30 et 3 séquences de travail en autonomie.

Formation mixte ou entièrement à distance également possible pour les INTRA.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier
Cas pratiques issus de situations réelles
Retours d'expériences des participants

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table de clôture de la journée, vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation. Quiz final sur paperboard
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la technique de montage d'un bilan financier et sa lecture
- Maîtriser les fondamentaux de la logique financière: FR, BFR, T
- Disposer d'une base de 15 ratios financiers

Programme

Les informations utiles à l'analyse financière

Rappel des concepts comptables

Bilan Financier et différentes masses du bilan financier :

- Ratios
- Tableau de variation des flux de trésorerie
- La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Présentation du bilan financier

N°3 Elaborer l'ERRD (Etat Réalisé des recettes et des dépenses) - Support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre des	1 jour	15 février 2024
--	--------	-----------------

Intervenant : Maud BEURRIER, Conseillère technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, Responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs bénévoles. La présence du binôme directeur/comptable est souhaitable.

Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (EPRD, ERRD et bilan)

Pour la formule en distanciel : Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro (la webcam est optionnelle).

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

- formule en distanciel intégral avec l'alternance de 3 x 2H de séquences en classe virtuelle (via l'outil TEAMS) et 2 séquences de travail en autonomie.
- Ou Formule en présentiel intégral

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier
 Cas pratique: Présentation d'un modèle d'ERRD
 Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation
 tour de table de clôture de la journée : vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation, Quiz final sur paperboard

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans ou Teams

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte législatif (loi de finance SS de 2016, 2017 et 2018) et réglementaire (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis)
- Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD
- Maîtriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
 29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
 45016 ORLEANS CEDEX 01
 Tél. : 02.38.62.34.39
 Fax : 02.38.81.29.72
 Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
 24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Numéro d'adhérent : CC

Nom de la structure :

Adresse :

Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**

.....

Mail du Responsable : **(obligatoire)**

Stagiaire(s) :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage :

N° Intitulé

Date(s) Coût X nombre de personne(s)

Coût total = €

Règlement : par virement

ou à nous adresser par la poste avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

.....

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO)

.....

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, BP 35 45016 ORLEANS CEDEX 1.

- Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité ce de traitement est l'adaptation de la formation au public.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement, à l'adresse suivante : uriopss@uriopss-centre.fr
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre
 29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr





JRS 45

La Journée de rentrée sociale du Loiret s’est déroulée le vendredi 06 octobre à l’Espace Florian à Châteauneuf-sur-Loire, que nous remercions pour l’accueil. Cette journée a réuni 135 participants, adhérents de l’URIOPSS, autorités ou partenaires associatifs confondus.



Nous ont fait le plaisir d’intervenir :

- M. Christian Braux, conseiller départemental
- M. Christophe Chaillou, sénateur du Loiret
- Mme Céline Coton, IEN-ASH
- Mme Catherine Fayet, Directrice départementale de l’ARS
- Madame Florence Galzin, conseillère départementale et Maire de Châteauneuf sur Loire
- M. Jacky Guérineau, Directeur général adjoint aux solidarités du Conseil départemental
- Mme Caroline Janvier, députée du Loiret
- Mme Stéphanie Maréchal, chargée de mission « Evolution des pratiques de formation » au Conseil régional



Réaffirmer l'importance des valeurs et des actions associatives Loirétaines dans un environnement changeant qui les fragilise

Les problématiques auxquelles font face aujourd'hui les associations du territoire sont majeures, notamment en terme d'accès au foncier. Cela peut mettre en péril les projets dits inclusifs sur le territoire, a rappelé Madame Florence Galzin, conseillère départementale. Monsieur Christian Braux a toutefois rappelé l'importance de se projeter sur ces sujets de transformation de l'offre vers une société plus inclusive, notamment dans le cadre du schéma départemental de cohésion sociale. Il a insisté sur le partenariat nécessaire entre le Département et les associations du réseau Uriopss, y compris sur des projets nécessitant de la rénovation énergétique.

*« Je vous invite à réfléchir à des sujets de gouvernance différente pour vous permettre d'être plus efficaces. »,
Caroline JANVIER*

Madame Caroline Janvier a également insisté sur l'importance d'une journée comme celle-ci pour poser les choses et permettre de poursuivre le dialogue entre associations et partenaires publics. Elle a insisté sur l'importance pour le Département de prendre ses responsabilités lorsqu'une décision est prise au niveau de l'Etat dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Johan Priou a rappelé que les associations ne pouvaient pas être la « balle de ping-pong » entre le Département et l'Etat sur les sujets de répartition des compétences. Caroline Janvier en a bien pris note et a indiqué, pour le secteur personnes âgées, une fusion à venir dans le PLFSS des sections de financement soins et dépendance pour n'avoir qu'un seul financeur (l'Etat) sur ces deux sujets.

Monsieur Christophe Chaillou, récemment élu sénateur est ensuite revenu sur l'importance des associations dans le quotidien des citoyens et sur l'importance du partage de la richesse dans notre pays, car « il y a de l'argent qui est mis sur la table, notamment sur les revalorisations salariales », et on voit bien que cela ne porte pas ses fruits sur l'attractivité des métiers.

*« Il faut repenser la question du partage de la richesse dans un pays comme le nôtre »,
Christophe CHAILLOU*

Des échanges nombreux ont enfin eu lieu sur cette première partie concernant la négation par la Haute Autorité de Santé, de la gouvernance associative, dans la nouvelle procédure d'évaluation des ESSMS. En effet, Christine Tellier, conseillère départementale, a vivement réagi sur ce point, ensuite repris par nombre de Présidents d'associations. Le fait que le référentiel confonde gouvernance et dirigeance n'est pas fait pour rassurer les associations du secteur qui considèrent que le projet associatif est en effet nodal dans la qualité des prestations proposées par les ESSMS aux personnes vulnérables.



*« De plus en plus, on observe un contournement des gouvernances associatives par les pouvoirs publics »,
Jean-Louis DESNOUES*

Attractivité des métiers : des défis à relever tant sur la formation des travailleurs sociaux, sur les écarts salariaux, que sur la qualité de vie au travail, y compris des directeurs et des cadres associatifs

Sur cette question de l'attractivité des métiers, les acteurs Loirétains proposent, cherchent, agissent. D'après Monsieur Guérineau, plusieurs questions se posent autour de cette thématique : celle de l'image des métiers, celle de l'orientation des jeunes professionnels, celle des parcours professionnels proposés et celle de la rémunération. Sur ce dernier point il a insisté sur le fait que la masculinisation des métiers du secteur social/méxico-social pourrait permettre une revalorisation salariale et une meilleure considération de ces métiers dans l'opinion publique.

Sur la question de la formation, Madame Maréchal a précisé le travail mené par la région, en concertation avec des professionnels de terrain, pour adapter l'appareil de formation aux besoins des ESSMS. Un outil d'observation est en cours de réalisation et doit permettre d'anticiper les besoins des ESSMS pour adapter en regard les formations, leur dimensionnement et leurs contenus. Elle a également insisté sur l'importance de pouvoir apporter de nouvelles compétences aux professionnels qui sortent de formation et de définir des contenus formatifs ou des transferts de compétences afin qu'ils s'acculturent à la spécificité de l'activité et des publics qu'ils ont à accompagner.

L'ERTS a également pu faire part sur ce sujet de la formation des difficultés rencontrées non seulement sur les formations initiales, qui voient leur nombre de candidats baisser, mais aussi sur les formations continues : en effet, il reste difficile pour les ESSMS, aujourd'hui en manque de bras, de faire partir en formation leurs salariés.

Concernant les revalorisations salariales et le fait que le département ne prenne pas en charge l'ensemble des revalorisations pour tous les professionnels, Monsieur Guérineau a indiqué que le département avait été mis en difficulté par les décisions de l'Etat mais que toutes les revalorisations, dans le champ des conventions collectives, ont bien été prises en charge.

Enfin, sur le sujet de la démographie médicale sinistrée sur le département, Madame Caroline Janvier a indiqué faire partie des députés qui souhaitent que l'installation des médecins puisse être régulée. Mais pour l'instant ce n'est pas une position majoritaire. Dans l'attente, elle incite à utiliser les IPA (Infirmiers en Pratiques Avancées), la télémédecine...



Mettre en place des coopérations pour éviter les ruptures de parcours dans le Loiret

Accompagnement d'une situation complexe par le dispositif Handiconsult' en lien avec l'ADAPEI 45

Présentation du dispositif Handi'consult :

Il s'agit d'un accueil spécifique ouvert fin 2020 au CHU d'Orléans pour toutes les personnes enfants et adultes, vivant avec un handicap et ayant des difficultés pour accéder aux soins.

Ses missions sont les suivantes :

- Coordonner le parcours de soins des PH au sein de l'établissement
- Personnaliser l'accompagnement aux soins selon les besoins
- Travailler avec les aidants en favorisant leur présence sur les soins

Présentation de la situation travaillée par la coordinatrice du dispositif et par l'infirmière référente de l'IMPro de La Source géré par l'ADAPEI 45 :

Situation d'une jeune femme de 18 ans suivie pour une encéphalopathie et qui vit avec des troubles du spectre autistique. Se trouve à la charnière entre le secteur adulte et le secteur enfant : ne relève plus de la pédiatrie mais encore jeune. Accompagnée par sa mère qui parle peu le français et qui a donc des difficultés à communiquer avec les médecins. Ce qui implique un éloignement progressif du soin pour cette jeune qui en a pourtant grandement besoin.

Problématiques identifiées dans le parcours de soins :

- Une pluridisciplinarité moindre dans le secteur adulte qu'en pédiatrie.
- Nécessité de remettre en route un parcours de soins peu à peu délaissé du fait d'une incompréhension entre la maman et les soignants
- Accompagnement médico-social adapté mené en parallèle, notamment sur ce passage à l'âge adulte
- Trait d'union nécessaire à cette étape charnière de vie entre le sanitaire et le médico-social

Leviers travaillés :

- Réassurance de la famille par l'intervention du médico-social auprès du sanitaire
- Communication rétablie malgré les différentes problématiques de communication (barrière de la langue + TSA)
- Fluidification du parcours de soin nécessaire pour un accompagnement fluide du passage à l'âge adulte par le secteur médico-social.
- Lien réalisé avec le service social du CHU d'Orléans par le dispositif Handi Consult'

Témoignage de Danièle Desclerc-Dulac, administratrice de France asso Santé, **Caroline LECOZ**, Coordinatrice du dispositif et **Sophie GAUCHET**, Assistante Médico-Administrative



Travail mené par l'AIDAPHI pour éviter les ruptures de parcours résidentiels et favoriser ainsi l'accès à l'emploi

Présentation de la démarche

L'AIDAPHI s'est engagée dans une démarche de mise en lien des acteurs de l'hébergement et de l'IAE.

Ainsi, elle s'est dotée de deux Conseillers en Insertion Professionnelle : l'un pour le CHRS et l'autre pour le dispositif PARI (parcours autonomie réussite insertion à destination des jeunes majeurs) afin de faciliter les sorties vers le logement autonome, en s'appuyant sur le dispositif AVDL.

Problématiques identifiées dans les parcours

- Ruptures de parcours résidentiels
- Certains publics qui vont vers l'emploi mais ne passent pas le cap de l'accès au logement
- Cloisonnement entre les acteurs de l'hébergement et les acteurs de l'emploi

Témoignage de Mme Nourry,

Directrice du logement accompagné à l'AIDAPHI.

Leviers identifiés

- Travail mené de manière transversale avec des acteurs du territoire (ici, notamment, Les Compagnons Bâtitisseurs) pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'IAE des jeunes majeurs et des personnes hébergées en CHRS
- Echanges entre professionnels qui permettent la construction d'une culture commune
- Internalisation de la fonction de conseiller en insertion professionnelle pour faciliter la réponse aux besoins des personnes accompagnées par l'AIDAPHI



Les associations et acteurs institutionnels mobilisés pour expérimenter des solutions aux problématiques du territoire, dans une logique inclusive

Madame Coton a affirmé l'engagement de l'Education nationale sur le sujet de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Avec des évolutions à venir concernant la création de pôles d'appuis à la scolarisation en remplacement des actuels PIAL. Elle a rappelé le travail mené en coopération avec les associations du secteur du handicap, dont on voit aujourd'hui déjà les effets : le nombre d'enfants scolarisés dans le 1^{er} et le second degré est en constante augmentation même s'il reste bien entendu des marges de progrès, notamment sur les temps de scolarisation et les répercussions sur la protection de l'enfance, comme l'a fait remarquer Madame Macé, Directrice

du Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amilly.

« Les enseignants des DAME sont très précieux pour permettre la construction de la coopération entre médico-social et éducation nationale », Céline COTON

Madame Fayet pour l'ARS a précisé que les évolutions annoncées ne changeaient pas la trajectoire du projet régional de santé et son objectif relatif à la transformation de l'offre en dispositif (DAME) dans le champ de l'enfance handicapée.



Monsieur Guérineau a, de son côté, insisté sur les liens toujours nécessaires à renforcer entre protection de l'enfance et handicap, 17% des enfants confiés à l'ASE sur le département, ayant également une notification MDPH. Il a indiqué qu'il serait intéressant que l'école se déplace dans les MECS pour ces enfants en grande difficulté, ce qui a été évoqué notamment dans la stratégie Taquet.

« Pour lutter contre la pauvreté, il faut travailler l'insertion professionnelle mais le travail en soi n'est pas la seule solution pour lutter contre la pauvreté », Jacky GUERINEAU

Sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, le département a confirmé le souhait des associations que les personnes accompagnées depuis plusieurs années dans les ESSMS puissent y rester le plus longtemps possible à partir du moment où l'on considère que c'est leur domicile, tout en rappelant l'existence d'unités spécifiques dans certains Ehpad, adaptées à la prise en charge du handicap en plus du vieillissement (notamment Ehpad de Briare ou de Coullons). Madame Fayet a indiqué que, si l'Ehpad pouvait être une solution, il était important de travailler sur un panel de solutions qui puisse correspondre aux différents besoins du territoire. M. Guérineau a rappelé le fait que le RDAS ne mentionne

plus de barrière d'âge, ce qui peut fluidifier la réflexion et la recherche de solutions sur l'accompagnement des PHV. M. Borel a indiqué qu'il était important de trouver aussi des solutions pour les moins autonomes pour qui il est compliqué d'intégrer les unités PHV existantes aujourd'hui en Ehpad.

Madame Fayet a mentionné le travail commun ARS/CD engagé sur le sujet pour identifier différentes solutions ainsi que le travail sur la réforme des SAAD et des SSIAD. La répartition géographique des SAAD et des SSIAD est en train d'être croisée mais le chemin à parcourir reste encore long pour parvenir à réaliser cette réforme.

« Qu'on l'appelle IME à l'école ou autrement, l'idée principale reste la nécessité du rapprochement entre le médico-social et l'Éducation nationale ». Catherine FAYET

Enfin sur le sujet des Pactes locaux des solidarités à venir, M. Guérineau a indiqué l'importance de lier la réflexion sur les causes et sur les conséquences de la grande pauvreté. Ce sujet est également abordé sous l'angle de la protection de l'enfance, au sein de l'ODPE. La transversalité des pactes des solidarités est intéressante mais il est un peu tôt aujourd'hui pour le département pour en tirer des enseignements.



« Vers les pactes locaux des solidarités »



Interview de Mme Véronique Carré,
Commissaire régionale à la lutte contre
la pauvreté en région Centre-Val de
Loire



Mme Véronique Carré, vous êtes depuis le mois d'avril la Commissaire régionale de la Lutte contre la pauvreté, placée auprès de Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire. Quelle est aujourd'hui votre perception de notre région, de ses défis en matière de pauvreté et de ses atouts pour faire reculer l'exclusion ?

La région Centre-Val de Loire se caractérise par son dynamisme économique, un marché du travail porteur et un faible taux de chômage. Ces caractéristiques doivent pouvoir être un atout dans la prévention et la lutte contre la pauvreté.

En effet, malgré un taux de pauvreté monétaire moindre que dans d'autres régions (12,9 %) et le constat d'une pauvreté moins fréquente qu'au niveau national à chaque classe d'âge, dans un contexte post-COVID et avec une forte inflation, des inégalités entre les départements et les territoires (urbains, péri-urbains ou ruraux) sont constatées y compris dans un même département.

Ainsi on constate qu'au niveau des départements de la région, l'Indre est celui le plus touché (14,6 %) mais on remarque aussi que dans l'Eure-et-Loir, département où le taux de pauvreté est inférieur au taux régional (11,8 %), des EPCI ou villes se caractérisent par un taux de pauvreté supérieur à 13 %.

Les dernières données publiées le 3 octobre dernier par l'INSEE dans le « Panorama de la Pauvreté Centre-Val de Loire »* mentionnent également que de manière générale, dans la région, la pauvreté est moins fréquente qu'au niveau national à chaque classe d'âge ou selon la situation familiale. Toutefois, une attention particulière doit notamment être portée sur les moins de 30 ans et les familles monoparentales davantage touchés par la pauvreté.

Par ailleurs, si ces dernières données permettent d'affiner les territoires et les profils des personnes vers lesquels l'action doit être portée et ceux où elle doit être consolidée, pour être complète cette action doit aussi prendre en considération l'accès aux droits socio-économiques. En effet, le manquement ou la privation d'une de ces propriétés, que sont la santé, le logement, l'alimentation, l'éducation, l'accès au travail, fragilise les publics proches du revenu médian et renforce le sentiment de pauvreté des personnes qui le subissent.

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7677723>

Quel bilan faites-vous des actions menées depuis 2018 dans le cadre de la Stratégie prévention et lutte contre la pauvreté dans notre région ? Est-ce que les actions qui auront montré leur efficacité sur nos territoires seront pérennisées ?

Sept mois après ma prise de poste, ce bilan est en cours et un panorama plus exhaustif de l'action menée dans la région au travers des crédits portés par l'Etat directement ou en lien avec les départements dans le cadre des contractualisations, pourra être dressé au cours du dernier trimestre 2023 après finalisation des diagnostics en cours en vue de l'élaboration des futurs pactes locaux des solidarités. Ces diagnostics devront pouvoir, au-delà du nombre de personnes accompagnées, montrer comment et où l'action en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté a pu montrer son efficacité avec une légère baisse de 0,2 point du taux de pauvreté entre 2018 et 2021 en Centre-Val de Loire afin de pouvoir étudier avec l'ensemble des acteurs de la solidarité leur pérennisation tout comme leur développement ou leur essaimage sur les territoires.

Vous avez lancé fin mai un appel à manifestation d'intérêt régional « *Alliances locales pour les solidarités* » 2023. Pourquoi un tel appel à projet ? Qu'en attendez-vous ?

L'appel à manifestation d'intérêt "Alliances locales pour les solidarités" a pour objectif dans une année transition et de relais vers les Pactes locaux de solidarité d'une part, de permettre aux porteurs de projets de s'approprier dans les actions proposées les futurs axes des pactes en fonction des caractéristiques des territoires et des besoins identifiés et d'autre part, au travers des candidatures qui seront déposées, d'identifier les partenariats ou complémentarités qui pourraient se créer autour d'une même thématique ou correspondre à un parcours d'accompagnement des personnes concernées tout au long de la vie au titre de la parentalité, de l'éducation, de la santé, du logement, de l'information et l'orientation, du aller-vers l'emploi, ou les activités post vie professionnelle jusqu'à la fin de vie. Plus de 80 actions portées par de collectivités, des services de l'action sociales ou du secteur associatif ont ainsi pu à ce jour être soutenues pour un montant de près de 2,8 M€

Comment concevez-vous les complémentarités avec les autres décideurs de notre région en matière de politique social, médico-sociale et sanitaire ... ?

Je n'ai pas encore pu rencontrer l'ensemble des décideurs de la région. Toutefois, au vu des premiers échanges et visites sur des actions, il me semble important de pouvoir créer du lien afin que chacun puisse avoir une idée précise de l'action portée, de l'action pouvant être portée et des outils existants que ce soit au travers du droit commun ou contractualisations et conventionnements autres. Cette notion de lien fait à mon sens partie intégrante des missions des commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté qui, de par la transversalité de leur action, ont un rôle d'ensembliers de l'action portée.

Cette complémentarité de l'action portée me paraît nécessaire et être un atout tant dans la prise en compte de la parole des personnes concernées que dans l'accompagnement dans leur mission des travailleurs sociaux ou des personnes employées dans les structures.

Le Pacte des solidarités va succéder à la Stratégie prévention et lutte contre la pauvreté. Quels sont les enjeux de cette évolution et quels changements seront impulsés dans notre région ?

Le Pacte des solidarités annoncé par la Première ministre le 18 septembre dernier s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance avec la volonté d'agir en lien avec les services publics de la petite enfance en étant au côté des familles, en particulier les familles monoparentales, dans les moments de charnières, porteurs de risques de bascule dans la précarité.

- l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous en lien avec France travail afin de lever les freins pour accompagner les personnes vers l'emploi
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- et enfin, une thématique plus innovante visant à s'adapter aux enjeux de notre société, avec la construction d'une transition écologique solidaire visant à informer et accompagner les publics précaires dans la réduction de dépenses contraintes en matière d'alimentation et à améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous, faciliter l'accès à des solutions de mobilité propre et à des logements correctement isolés, de manière à concilier l'action en faveur du pouvoir d'achat et celle en faveur de la préservation de l'environnement.

Ces 4 axes montrent la transversalité des actions à conduire et une nécessité d'échanges, d'interconnaissance et de coordination entre les différents acteurs de la solidarité que ce soit avec les élus ou leurs représentants, les associations de lutte contre la pauvreté, les opérateurs, les organismes de sécurité sociale et les services de l'État. Si, ces échanges existent déjà, ils se déroulent souvent en bilatérale, l'enjeu majeur de cette année de transition et du début de l'année 2024, pour la réussite du pacte des solidarités sera d'élargir le cercle de ces échanges pour une action efficiente de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Comment souhaitez-vous impliquer les acteurs de la lutte contre la pauvreté de notre région au Pacte des solidarités ?

Dans le cadre du suivi de l'action de prévention et de lutte contre la pauvreté et la précarité, j'ai souhaité relancer les travaux qui avaient été menés par mon prédécesseur, Jean-Yves DOUCHEZ, tout en prenant en compte au vu des éléments connus à ce jour les futurs axes des pactes locaux des solidarités. Ainsi, j'ai notamment élargi le COPIL des acteurs de la solidarité à la DREETS et à l'ARS et ai élargi la composition du Groupe Régional des Acteurs de la Solidarité aux personnes concernées, aux associations nationales engagées dans la prévention et de la Lutte contre la pauvreté représentées au niveau régional, aux représentants et opérateurs de l'action sociale et aux représentants régionaux ou départementaux institutionnels ayant des compétences sur les 4 axes du pacte des solidarités et créer un niveau opérationnel de la mise en œuvre des actions proposées au travers d'une commission par axe. L'URIOPSS, la FAS et un représentant des personnes concernées sont associés à tous les niveaux de cette gouvernance et des associations pourront intervenir en complémentarité comme sachant. Un début d'interconnaissances s'est enclenché lors de la conférence des acteurs de la solidarité du 12 octobre dernier qui a permis à l'ensemble des acteurs de la région d'avoir un aperçu de l'action portée jusqu'en 2023 dans la région et de la complémentarité de chacun dans les travaux engagés, travaux qui pour une grande majorité interviennent autour des futurs axes des pactes locaux des solidarités dont les premières orientations ont été dévoilées avec la publication de l'instruction "métropoles" 2023/168 du 27 octobre 2023*.

*<https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2023/2023.20.sante.pdf#page=319>



PACTE **DES**
SOLIDARITÉS

CONFERENCE REGIONALE DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE

12 octobre 2023

A l'initiative de Mme Sophie Brocas, Préfète de région et de Mme Véronique Carré, Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté et en présence de Mme Cécile Tagliana, Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la Conférence régionale des acteurs de la solidarité s'est réunie le 12 octobre dernier. Elle a rassemblé près de 200 participants : personnes concernées, associations, services de l'Etat, conseils départementaux, métropoles, institutionnels, élus et entreprises, sur la thématique « *Paroles d'acteurs : s'inspirer et co-construire* ».

Au cours de la matinée, dans le cadre de la mobilisation nationale lancée par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), en partenariat avec l'UNIOPSS, pour dire Halte à la « Braderie du social », Mme Marie-Paul Legras-Froment, administratrice de la FAS et Mme Lorenzi-Bry, Vice-Présidente de l'Uriopss Centre et chargée de l'animation du Collectif Régional ALERTE ont adressé des messages politiques (textes ci-contre).

Une table ronde, animée par Johan Priou, Directeur de l'URIOPSS Centre, a ensuite permis de revenir sur des actions qui sont menées dans les territoires par les acteurs du social et qui ont fait preuve de leur efficacité. Une présentation succincte des nombreux témoignages qui ont été réalisés vous est proposée dans ce dossier.

L'après-midi, a été consacré à une présentation intermédiaire des diagnostics territoriaux en cours dans les départements de la région, en vue de l'élaboration des Pactes locaux de solidarité. Quatre ateliers reprenant les 4 axes du Pacte des solidarités (Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ; Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous ; Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ; Construire une transition écologique solidaire) ont ensuite permis de faire émerger de nouvelles idées qui pourront figurer dans les pactes locaux de solidarité.

Message politique de la FAS, dans le cadre de la mobilisation nationale « La Braderie du social »



Madame la Préfète de région, Madame la Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté, Mesdames et Messieurs professionnels, bénévoles, personnes concernées. Cette déclaration est faite au nom de la FAS dont je suis administratrice régionale et nationale et que je représente au sein du CESER

En 2020, 12,9 % de la population des ménages vivait sous le seuil de pauvreté monétaire en Centre-Val de Loire. Dans la nuit du 21 au 22 août 2023, 48 enfants étaient à la rue dans notre région. Des chiffres trop élevés, et en augmentation constante. La crise économique que nous connaissons se couple avec une crise migratoire, auxquelles se surajoute une crise démocratique qui tend les relations entre pouvoirs publics et associations. Au cœur de ce contexte :

- des besoins sociaux croissants, (besoins alimentaires, de logement...)
- des atteintes aux droits des femmes ,
- des défis du réchauffement climatique pour les précaires

Ces besoins sont certes, pris en considération dans le cadre de politiques publiques volontaristes en région mais avec des financements qui ne sont pas en adéquation avec les besoins :

- Dans une forme d'immédiateté, sur des temps à durée déterminée,
- Sur des modalités d'appels concurrentiels, entre associations et entre publics

de ce fait, les associations sont elles-mêmes fragilisées, les professionnels et les bénévoles épuisés.

La FAS, parce que les annonces du Pacte des Solidarités sont utiles mais pas suffisantes et parce que la solidarité est aujourd'hui bradée, lance un grand mouvement de mobilisation en faveur des solidarités !

Il est urgent :

- De mobiliser des financements à la hauteur des besoins croissants des publics
- De prévoir des mesures immédiates et d'urgence : pour le pouvoir d'achat des personnes, la régularisation des étrangers, l'investissement dans l'accompagnement social et l'insertion par activité économique, le logement social.

Avec la nécessité d'une politique globale, structurelle, sur le long terme, de la rue, à l'hébergement et au logement, dans un éco système qui favorise le soutien aux associations et les partenariats.

Les associations ont toujours répondu présentes dans l'accompagnement des personnes, elles font preuve de réactivité, d'innovation, elles le montreront aujourd'hui en ouvrant leurs portes, dans le cadre de la mobilisation nationale impulsée par la FAS, et à laquelle se sont joints d'autres collectifs, unions, fédérations (Uriopss, ensemble des fédérations du logement d'insertion (FAPIL, UNAF0, UNAJH, Soliha. Côté IAE, le Coorace).



Marie-Paul Legras Froment

Administratrice FAS

Administratrice Entraide et solidarités (37)

Membre du CESER pour la FAS

Intervention de Mme Lorenzi-Bry au nom du COLLECTIF ALERTE et URIOPSS Centre

Madame la Déléguée interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté Cécile Tagliana,
Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire,
Madame la Commissaire Régionale à la Pauvreté,
Mesdames, Messieurs,

Au nom des 200 associations et fédérations adhérentes à l'URIOPSS Centre et du Collectif inter-associatif régional de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ALERTE nous exprimons avec la plus grande gravité la réalité inacceptable de l'intensification et de l'accroissement de la pauvreté dans notre région Centre-Val de Loire. Si nous accueillons favorablement les dispositions prises lors de la présentation nationale du Pacte des Solidarités, nous réclamons des mesures structurelles à la hauteur des enjeux de la paupérisation de notre société. Ce plan régional en est l'occasion. Nous y participerons activement. Mais dans l'immédiat nous demandons la revalorisation des minimas sociaux au-dessus de l'inflation, un revenu minimal décent dès 18 ans, le retrait des sanctions automatiques à l'encontre des allocataires du RSA au profit de réels moyens d'accompagnement et le maintien de l'Aide médicale de l'Etat pour les personnes étrangères les plus précaires. La régularisation par le travail de personnes étrangères nous semble également indispensable pour soulager les métiers en tension comme ceux du soutien de la vulnérabilité humaine. Enfin notre priorité est une demande de soutien collectif de l'ensemble des décideurs publics à toutes les associations de solidarité percutées chaque jour davantage par le manque d'attractivité de leurs emplois.

L'éradication de la pauvreté dans notre pays doit être un objectif majeur de politique publique au même titre que la justice, la culture, l'éducation et la sécurité. Force est de constater que nous vivons une panne sociale qui met en danger l'ensemble de notre société. Que ce Pacte des Solidarités permette résolument l'émergence d'un souffle solidaire pour retrouver collectivement le sens du progrès social. Nous y veillerons.

Dominique Lorenzi-Bry

Vice- Présidente de l'Uriopss Centre et chargée de l'animation du Collectif Régional ALERTE

Présidente de la Commission Régionale de lutte contre la pauvreté et les discriminations

Mme Véronique Carré, Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté a souhaité travailler sur 3 tables rondes :

- * **Comment informer ?**
- * **Comment lever les freins à la prévention et lutte contre la pauvreté ?**
- * **Comment orienter et accompagner vers l'emploi ?**

Pour répondre à ces thématiques, plusieurs dispositifs ont été présentés.

COMMENT INFORMER ?

Baromètre du Non-Recours et Territoire Zéro Non-Recours

Qu'est-ce que c'est ?

Après la Covid-19, le CIAS a réalisé un diagnostic des besoins sociaux sur le territoire. Ce diagnostic a mis en avant, sur le territoire d'Agglopolys (Communauté d'agglomération de Blois), des quartiers urbains sensibles et des territoires plus ruraux, sans transports et éloignés des services publics. Un certain nombre d'indicateurs ont montré des niveaux de fragilité importants (taux de pauvreté pouvant aller jusqu'à 50% dans certains quartiers prioritaires de la ville).

De même, sur les 43 communes d'agglopolys, les gens ne vont pas toujours au bout de leurs démarches. Ils n'accèdent pas forcément à leur droit parce qu'« Ils estiment que les services sociaux ne sont pas pour eux ».

« *Qu'est-ce qu'on fait des chiffres ?* », « *Comment on associe la population pour lutter contre le non-recours aux droits ?* », « *Comment construire un projet autour de la lutte contre le non-recours et la lutte contre l'extrême pauvreté ?* »

Cette analyse, partagée, a permis d'élaborer *Le projet social des territoires d'Agglopolys* avec une orientation « *accès aux droits pour tous* ». Des partenaires ont été mobilisés. Un poste de chargé de mission a pu être financé par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la mise en place du Baromètre du non-recours.

Le baromètre a alors été lancé avec l'observatoire du non-recours. C'est une démarche scientifique d'analyse qui s'appuie sur un questionnaire actuellement en cours de passation sur 3 territoires : QPV de Blois, Veuzain (pauvreté, difficulté par rapport à l'emploi), et Françay (toute petite commune). Il doit permettre d'éclairer sur la manière dont les habitants accèdent à leurs droits (complémentaire santé solidaire, alimentation, logement, mobilité etc.)

Il y a plus d'une quarantaine de partenaires mobilisés sur ce projet (Pôle emploi, la CAF, la Mission locale, les élus sont également mobilisés à Veuzain ou à Françay etc.), avec un réel intérêt pour la problématique de « *l'accès aux droits* ». Par la suite « *l'idée est de travailler avec ce même collectif d'acteurs et de partenaires* ».



C'est « Une mobilisation de chacun », au plus près de la population, notamment celles que l'on connaît moins. « Un tiers des questionnaires sont remplis dans le cadre de l'aller-vers ». « Tout le monde a joué le jeu »

Le questionnaire est partagé sur les marchés, dans les maisons France Service, en boutique, dans les espaces de la citoyenneté, centres sociaux, services spécialisés, dans les Médiathèques

La Phase de passation du questionnaire s'est arrêté le 20 octobre. Les premiers résultats devraient tomber entre novembre et décembre. L'ensemble de cette démarche va contribuer à la mise en place du Territoire Zéro Non-recours.

En effet, parallèlement à cette démarche, le CIAS Blaisois a présenté sa candidature à l'appel à projet Territoire Zéro Non-recours (TZNR), lancé le 31 mars. Une intervention va alors être différenciée en fonction des territoires et des besoins. Les actions ne seront pas forcément les mêmes. L'idée, est de mettre en place un groupe de travail avec des partenaires sur chaque point de résultats du questionnaire en prenant en compte le projet initié. En fonction du niveau de financement accordé, il faudra adapter le projet. **L'objectif étant, que d'ici janvier, février 2024, il y ait un projet où les partenaires deviennent acteurs.**



Le TZNR est fondé sur l'aller vers et l'accompagnement des personnes. L'objectif des projets est de « développer des marchés ciblés pour informer et accompagner les personnes sur leurs droits : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, APL ainsi que l'accès au service publics ». En ce sens, « Le questionnaire amène une autre relation ».

Après l'identification des 39 "territoires zéro non-recours" en juillet, une instruction en date du 9 octobre 2023 (INSTRUCTION N° DGCS/SD1C/2023/119 du 9 octobre 2023 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ») vient préciser la mise en œuvre de l'expérimentation du « Territoire zéro non-recours ». Les premiers territoires devraient commencer l'expérimentation pendant l'automne.

Intervention de Stéphanie HAYE,
Directrice du CIAS Blaisois et **Sandra JOUMIER,** Chargée projet au CIAS de Blaisois et en charge de la mise en place du Baromètre du Non-Recours

SOLIGUIDE 36

Qu'est-ce que Solinum et soliguide ?

Solinum est une association qui développe des projets innovants en matière de lutte contre la pauvreté et qui apporte un appui aux acteurs dans leurs missions. Soliguide est une plateforme numérique portée par Solinum, déployé sur 31 départements de France. Il a été créé afin de permettre une vue d'ensemble de l'action sociale. Il propose 50 services différents (vêtements, santé, etc.), sur internet, sous forme d'application, liste imprimable. Mais, c'est aussi une base de données mise à disposition librement de manière synchronisée.



Si au début, Soliguide était essentiellement déployé dans des territoires urbains, les services ont été élargis (dernière catégorie ajoutée à la cartographie : la mobilité) afin de dépasser les centres urbains. Il y a des enjeux en ruralité sur des territoires moins denses et qui sont parfois difficiles à identifier.

« On est sur des territoires de plus en plus ruraux (...) L'avantage à étendre nos champs d'intervention sur les territoires est d'avoir des acteurs plus polyvalents ». Ex : En ruralité, des médecins peuvent faire de l'orientation.

Depuis 2020, Soliguide est déployé dans l'Indre. Il est le premier département de la région Centre-Val de Loire à bénéficier de ce dispositif. Il est également le premier département de France dans lequel le dispositif est porté par un acteur du territoire, l'UDAF 36, qui, avec la DDETS 36, a sollicité Solinum. « On a prévenu l'UDAF qu'elle serait cobaye avec nous ».

L'objectif est que chacun puisse effectuer les recherches sur les offres qui existent dans tout le département. Soliguide est à percevoir comme « *un outil supplémentaire mais pas quelque chose qui vient apporter un changement énorme* » mais plutôt comme « *une nouvelle manière de simplifier les actions* ». Ainsi, Solinum leur vient en aide pour collecter et centraliser les informations, accompagner les partenaires (bénévoles, partenaires sociaux, les personnes elles-mêmes).

A qui s'adresse ce dispositif ?

« à la fois aux acteurs de solidarité dans toute leur diversité et aux personnes concernées ». Lorsque Soliguide est implanté sur un territoire, il y a une volonté de toujours s'appuyer sur l'existant et d'avoir une mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Comment les personnes sont accompagnées ?

Soliguide 36 accompagne les professionnels et les particuliers en les sensibilisant à l'outil et en essayant de comprendre leurs besoins. Les acteurs professionnels sont accompagnés à la création d'un compte professionnel, sur la manière de l'utiliser et de le mettre à jour (adresse, file d'orientation, contacts professionnels pour orienter la personne). Des formations sont également proposées.

Des permanences d'orientation sont organisées avec les partenaires, à destination des personnes concernées qui permettent d'informer sur la manière d'utiliser la plateforme.

Combien de recherches sont effectuées sur le site par an ?

Ce sont près de 2,5 millions de recherches qui ont été effectuées sur le site depuis le mois de janvier. Pour le seul département de l'Indre, ce sont 10 000 recherches qui ont été faites, pour un total de 26 000 recherches sur toute la région.

Quels sont vos futurs projets ?

« Apporter le même niveau d'information et de solution à tout le monde où qu'il soit », tout en travaillant à la qualité et à l'actualisation de cette information. C'est également approfondir la thématique de l'alimentation. Pour le moment, cette thématique est travaillée sur toute la moitié sud de la France et l'île de France. Solinum veut atteindre toute la partie Est et Centre.

« On ne se rend compte qu'en ayant cette approche globale d'identifier les acteurs et de les mettre en lien, d'avoir une vision de ce qui se passe sur les territoires, quels sont les besoins... ». Un travail sur des tableaux de bord est en cours pour permettre aux collectivités territoriales, acteurs publics et têtes de réseaux, de comprendre les territoires, ce qui existe et là où l'offre est insuffisante. L'objectif étant de voir comment ils peuvent travailler ensemble pour apporter leur expertise (à différents endroits).

Intervention d'Alice EL KHOURI,
Responsable des opérations de Solinum

Le rôle de Soliguide est d'informer, mettre en lien et appuyer les diagnostics. C'est d'avoir sous la main le bon outil qui fait gagner du temps et qui permet d'« Accompagner tous les parcours ».

« Ça fonctionne dans le département de l'Indre (...) L'enjeu est vraiment le développement territorial et la qualité du référencement »



COMMENT LEVER LES FREINS à la prévention et lutte contre la pauvreté ?

Crèche familiale à vocation Départementale

Une plateforme destinée à recevoir les prescriptions du Conseil départemental concernant les besoins de garde d'enfants pour les familles monoparentales avec un parent en recherche d'emploi a été mise en place en Indre-et-Loire : crèche familiale à vocation départementale.

Le dispositif a été lancé cet été avec un travail sur les différents territoires du département. L'association Cispéo emploie des assistantes maternelles (contrat de 3 mois) le temps de solutionner le problème de garde d'enfant. Sont prises en compte les ressources de la personne ayant besoin de cette aide ainsi que la proximité. Il va être recherché s'il n'existe pas une solution de droit commun. En l'absence de réponse du droit commun, une assistante maternelle sur le bassin de vie de la personne en insertion intervient à son domicile avec pour objectif ensuite de « passer la main aux structures de droit commun ».

L'association porte également un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Bulles de plumes ». Lieux de rencontres et de socialisation pour les 0 à 6 ans, ces lieux permettent également de préparer la séparation psychologique entre l'enfant et le parent avant qu'elle ne se fasse réellement.



Dans une démarche d'aller-vers les personnes les plus en difficultés, Cispéo a été retenu pour un projet de LAEP itinérant dans le cadre de l'appel à Manifestation d'intérêt « *Alliances locales pour les solidarités* ».

Intervention de Sébastien Roblique, Directeur de Cispéo 37, sur les actions de garde d'enfants et d'aides à la parentalité pour les personnes en recherche d'insertion.

GAS 18 mobilités

Qu'est-ce que Gas 18 mobilités ?

Gas 18 Mobilités, est une association adhérente de Mob'In, tête de réseau qui fait le lien entre les acteurs de la mobilité solidaire dans chaque département (Mob d'emploi dans l'Indre, Respire, Gas 18 dans le Cher) mais qui propose également des formations et du conseil en mobilité.

Gas 18 est sous statut d'ateliers chantiers d'insertion. Ce sont près d'une trentaine de salariés en cours d'insertion qui travaillent à Gas 18, grâce à un conventionnement avec les collectivités publiques. L'association propose également des actions de mobilités aux personnes allant vers l'emploi ou la formation et qui souhaitent accéder à une autonomie. C'est également un garage associatif. Des devis de réparation sont effectués par des conseillers en insertion qui peuvent ensuite aider la personne en établissant un plan de financement. Il est un « mouton à 5 pattes ». La réparation par GAS 18 permet de réduire quasiment de moitié le coût de réparation par rapport à un garage classique.



Gas 18 Mobilités propose également du transport à la demande aux personnes qui n'ont plus de permis ou qui ne l'ont pas afin qu'elles puissent acquérir une autonomie pour aller au travail. « *Toute la gestion consiste à cette agilité* ».

Comment sont identifiées les personnes concernées ?

Les personnes sont orientées vers Gas 18 par l'ensemble des travailleurs sociaux chargés de l'insertion professionnelle (Pôle emploi, entreprises d'insertion, travailleurs sociaux du département). Cette prescription n'est jamais remise en cause parce que l'association « *considère que les partenaires sont capables d'identifier les besoins des personnes* ».

Ce sont 800 à 900 personnes qui sont accompagnées par an sur l'ensemble des dispositifs. Il n'y a pas réellement de durée dans l'accompa-

gnement. Cela peut aller de la simple réparation à un accompagnement entre 1 ou 2 ans.



Intervention de Jean-François SERIZIAT, Vice-Président de Mob'in et Président de GAS 18 Mobilités et **Océane LEGRAND,** Chargée de Mission chez Mob'in Centre-Val de Loire

Les Compagnons bâtisseurs

Les Compagnons bâtisseurs regroupent 14 entités nationales. Ils se sont créés à la sortie de la guerre sur la thématique de la reconstruction et de l'engagement de la jeunesse avec toujours un axe d'intervention portant sur « *la structuration d'une démarche d'auto-réhabilitation accompagnée* ». Ils visent à mettre l'habitant au cœur de son projet de réhabilitation de son logement.

Quels accompagnements sont proposés ?

En région, les Compagnons bâtisseurs proposent différentes solutions d'accompagnement à destination des propriétaires occupants ou les locataires de bailleurs sociaux par l'intermédiaire notamment de Bricobus et SoliBât. L'un et l'autre permettent de lutter contre le mal logement. Bricobus est un dispositif solidaire qui permet de rencontrer les professionnels de l'habitat qui sillonnent les routes. Ils viennent en aide aux propriétaires (aide au niveau de l'isolation, l'électricité, plomberie) et locataires dans le besoin en les aidant à définir leur projets de rénovation, en les formant au bricolage et en réalisant des travaux pour les plus démunis. Il est fondé sur l'auto-réhabilitation accompagnée et l'économie circulaire.

L'auto-habilitation accompagnée consiste à être accompagné par un professionnel dans sa démarche de réhabilitation de son logement, notamment pour la réalisation de ses travaux.

Solibât est elle, « *une plateforme physique de mise à disposition de matériaux et matériels à des fins de lutte contre le mal logement et la précarité énergétique* ». Le projet s'organise autour d'un entrepôt dans lequel sont stockés des matériaux donnés par des fabricants, des distributeurs et qui est mis à disposition des personnes en situation de précarité pour leur permettre de réaliser des travaux à moindre coût. Cette démarche permet à la fois d'éviter les déchets mais aussi de réduire la production de gaz à effets de serre.

« Pour la région Centre, on intervient, dans le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Indre et Loire ».

Les compagnons disposent également d'un atelier chantier d'insertion sur Orléans et travaillent sur l'accompagnement des jeunes issus des quartiers (Projets de solidarité en France et à l'international, Construction d'un projet post-accueil **CBCVL**, Acquisition de compétences dans les métiers du bâtiment etc.).

L'accompagnement peut varier d'un territoire à l'autre : intervention sur l'espace public avec la création de mobiliers urbains ou espaces extérieurs. Possibilité également d'avoir des partenariats avec les associations pour la création ou la rénovation de mobiliers d'intérieur. Il peut également s'agir de dépannage pédagogique. Mais, les accompagnements sont adaptés en fonction des besoins de la personne.

L'année dernière ce sont près de 400 ménages qui ont été accompagnés par les Compagnons bâtisseurs. Ils ont également effectué 217 interventions et accueilli plus de 800 personnes aux ateliers d'animation.



Intervention de Virginie BOIREAU, Directrice des Compagnons bâtisseurs Centre-Val de Loire, **Matthieu SZCZEPANIAK**, Coordinateur chez les Compagnons bâtisseurs Centre-Val de Loire

ESOPE

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une épicerie solidaire située dans un gymnase à Orléans. Elle s'adresse exclusivement aux étudiants de l'Université d'Orléans pour lutter contre la précarité alimentaire. L'épicerie est composée d'une équipe de 2 salariés, 59 bénévoles (25 étudiants bénéficiaires), parfois des volontaires en service civique (actuellement) ou des stagiaires.

Quels sont les acteurs mobilisés sur le dispositif ?

Les partenaires sont multiples. Le projet a tout d'abord été co-construit avec l'Etat, la ville d'Orléans, les mouvements associatifs (Banque alimentaire, Secours Catholique etc.) et l'Université d'Orléans. Il a été financé grâce aux fonds du Secours catholique, avec l'aide de la DDETS, de la CAF ainsi que la Mairie d'Orléans qui loue les locaux à moindre coût. Pour les denrées, plusieurs acteurs sont également mobilisés : Banque alimentaire (à hauteur de 50%), les Producteurs locaux (dons de produits non esthétiquement vendables), Raffinerie (3 anciens bénéficiaires ont également pu y trouver

un CDI), les acteurs nationaux, les entreprises qui réalisent des collectes auprès de leurs employés mais aussi grâce aux collectes réalisées par l'association.

Qu'est-ce qui est proposé aux étudiants ?

L'épicerie, ouverte du mardi au vendredi, de 14h30 à 16h30 ainsi que le samedi permet aux étudiants de bénéficier de paniers repas à 5 euros. Ils disposent d'un seuil d'achat de 48 euros par mois, ce qui représente un coût moyen en grande surface de près de 300 euros.

« Simplicité » et « réactivité »

Comment les étudiants peuvent prendre connaissance de l'épicerie ?

Les jeunes sont envoyés vers l'épicerie par le bureau de l'aide sociale de l'Université d'Orléans, le Service sociale du Crous, les jeunes en service civique qui sont sur le campus. Le bouche à oreilles est également important, de même que les réseaux sociaux.

Les jeunes effectuent ensuite leur inscription en ligne. Ils ont une réponse en 3 jours. Ils pourront bénéficier des paniers à 5 euros en fonction de leur revenu, des aides dont ils bénéficient, des factures qu'ils doivent payer et du seuil fixé en fonction de l'inflation. Un refus de dossier peut donner lieu à un entretien avec le jeune, à l'issue duquel une décision (positive ou négative) sera définitivement prise. Depuis le début de l'activité en novembre 2022, il n'y a eu qu'une cinquantaine de refus avec près de 800 étudiants qui bénéficiaient de l'Épicerie en fin d'année universitaire.

« Ce n'est pas seulement une épicerie. C'est aussi un lieu fédérateur et de création de lien social »

Quels sont les futurs projets d'Esopo ?

Une enquête de satisfaction a pu démontrer une grande satisfaction des étudiants. 86% d'entre eux se sont dits très satisfaits de pouvoir participer à l'achat de leurs aliments et de pouvoir avoir le choix sur ce qu'ils achètent. Les économies effectuées leur permettent de passer le permis de conduire pour cer-

tains et pour d'autres, de consacrer plus de temps à leurs études mais aussi d'avoir plus de temps pour se sociabiliser, en pouvant réduire leur travail extra-universitaire.

L'avenir de l'épicerie s'articulerait autour d'une augmentation de l'amplitude horaires d'ouverture, la recherche de solutions pour augmenter la capacité d'approvisionnement. L'ouverture d'une seconde épicerie à proximité du Centre-ville d'Orléans est en prévision autour de 2025.

Informers et lever les freins sont parfois insuffisants pour permettre à la personne en situation de précarité et les exclus de l'emploi de s'insérer, notamment par le travail. Un accompagnement est parfois nécessaire en gardant en tête que la marche d'une personne à une autre peut être plus ou moins grande. Mais l'important est de créer une dynamique vers l'emploi.



Intervention d'**Emmanuel BARBIER**, Délégué Diocésien du Loiret, du Secours Catholique et **Benoît Delmotte**, Responsable Esopo

COMMENT ORIENTER ET ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI ?

Dynamique vers l'emploi

Qu'est-ce que Dynamique vers l'emploi ?

Dynamique vers l'emploi est le fruit du travail d'un collectif lancé en mars 2023. Ce dispositif est fondé sur la complémentarité des acteurs. Le CCAS, les Restos du cœur ou Humando sont en contact avec une population fragile. Ensemble, ils proposent un accompagnement socioprofessionnel avec un travail sur la levée des freins périphériques à l'emploi.

« On partage un objectif commun... de les remettre dans l'emploi ». « C'est un travail qui est centré sur la personne que l'on reçoit et qui est complètement personnalisé ».

Un premier temps d'échange va permettre d'effectuer une évaluation de la personne et de sa situation. L'accompagnement est ensuite individualisé avec deux accompagnements par mois. Une période d'immersion en entreprise peut également être proposée à la personne en recherche d'insertion pour construire son projet. L'évaluation va également permettre de diriger une action sociale collective, si nécessaire. L'objectif étant de résoudre les difficultés sociales (savoirs être, logement, mode de garde, travail sur la gestion de son budget) en parallèle de la recherche d'emploi.

Intervention de **Emmanuelle BUDAN**, Directrice du CCAS de Châteauroux et Déléguée régionale de l'ACTAS, **Monique BOTERF**, Secrétaire départementale des Restos du cœur 36, **Pierre MATHIAS**, Directeur d'agence Humando

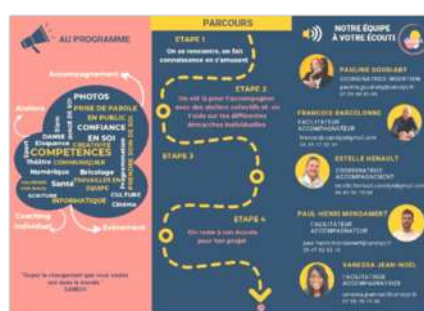
Toujours sur cette thématique de l'emploi, quatre dispositifs ont été financés par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :

Ô'DAS

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif porté par un consortium composé de 12 organismes. Ce dispositif est une réponse à l'appel à projer CEJ-jeunes en rupture dans le département du Loiret. Il est piloté par deux structures, Canolys (anime les tiers lieux de compétence) et le GIP-FTLVIP (formation tout au long de la vie, insertion professionnelle).

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont en situation de rupture ou pré-rupture notamment scolaire. Il permet un accompagnement global visant à l'insertion (vers l'emploi, vers la formation, vers un retour de scolarisation), par un travail avec les organismes de formation, institutionnels, de parrainage etc. et la création de passerelles entre les différents membres du consortium. Des réunions régulières (1^{er} jeudi de chaque mois) permettent de réfléchir à ce qui est le plus approprié pour le jeune accueilli.



Ô'DAS (Orléans Dynamique d'Accompagnement Spécifique), présenté par **Marion KERVELLA**, Chef de projet du GIP « FTLV-IP »



Qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif porté par l'association APLEAT-ACEP, qui s'adresse à un public jeune, fréquemment poly-consommateur de substances psychoactives et éloigné des dispositifs d'accompagnement et de soins (consommateurs ou pas, jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, les jeunes en rupture éducative de la PJJ notamment).

Conditions d'accès

Un numéro de sécurité sociale, un document d'identité (même périmé) et une régularité sur le territoire, une attestation de domicile. Pour les mineurs, une autorisation du titulaire de l'autorité parentale.

TAPAJ permet à des jeunes, de 16 à 25, en errance d'avoir accès à quelques heures de travail moyennant un salaire versé le jour même mais aussi d'avoir accès à un accompagnement médico-

psychosocial.

Travail Alternatif : présenter des supports d'activités accessibles. L'idée est de pouvoir réaliser des tâches avec les personnes directement concernées. Au cours de cette activité partagée, « *On essaie de faire émerger un besoin qui va permettre de retravailler après* ».

Payé A la Journée : support d'activité professionnel permettant d'être rémunéré à la fin de la journée. Cette rémunération se fait en espèces.

L'objectif étant de révéler la capacité de ces jeunes à travailler, de leur permettre de subvenir à leurs besoins immédiats tout en reprenant confiance en eux, grâce à une activité professionnelle. Il permet ainsi une entrée progressive dans le monde du travail.

« On est sur de l'accueil et de l'accompagnement »

TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) présenté par **Franck PONTAT**, chef de projet du dispositif TAPAJ et salarié à l'APLEAT ACEP ainsi qu'une personne concernée

SEVE Emploi

Qu'est-ce que c'est ?

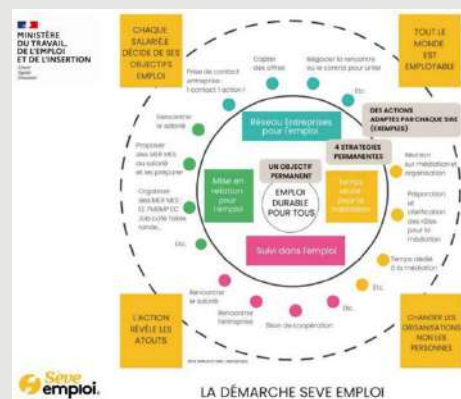
C'est un programme déployé en région par la Fédération des Acteurs de la Solidarité depuis 3 ans. Il s'agit d'une plateforme qui s'adresse aux structures d'insertion par l'activité économique quel que soit leur réseau d'appartenance (des associations intermédiaires (AI) ; des entreprises d'insertion (EI) ; des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ; des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)) mais en pensant « *la marche d'après* », l'aller vers l'emploi durable dès le début de l'intégration de la personne au sein de la structure IAE.

SEVE emploi vient en support aux structures IAE, afin de leur permettre de s'autonomiser et de monter en compétence en termes d'accompagnement, en posant de la formation:

Formation à la médiation active : aller à la rencontre des entreprises du milieu ordinaire et faire le lien entre l'entreprise et la personne en IAE. Accompagnement en RH pour identifier les besoins de l'entreprise afin de faire émerger les compétences des personnes en structure et accompagner l'entreprise au cours de la période d'essai.

Formation action : Au-delà de cette formation de médiation active, la structure construit un plan d'action (entretiens téléphoniques, des cafés partenaires etc) afin de faire connaître la structure IAE aux entreprises du territoire, les structures d'hébergement etc.

Des diagnostics sont en cours en région afin d'élaborer les Pactes locaux de solidarité. Ces dispositifs, comme d'autres, pourraient être développés dans le cadre des futures contractualisations.



SEVE emploi (SIAE et Entreprise Vers l'Emploi) présenté par **Séverine Demoustier**, Directrice de la FAS

Premières Heures en chantier

Qu'est-ce que c'est ?

PHC, est un projet porté par l'association Convergence. La validation financière par les collectivités territoriales reste un préalable au déploiement du dispositif sur Tours, Blois et Bourges.



C'est pour qui ?

Ce dispositif s'adresse aux personnes en situation de grande pauvreté (personnes à la rue, non stabilisées dans un logement même provisoire), quel que soit leur l'âge, en gardant comme objectif de viser les personnes qui n'ont accès à aucun autre dispositif. La seule condition nécessaire est une présence régulière sur le territoire en raison de la nécessaire signature d'un contrat de travail.

Ce dispositif s'adresse également aux chantiers d'insertion qui auraient envie de porter « **Première Heure en Chantier** ». Convergence va alors conventionner avec le chantier d'insertion qui va recruter un éducateur spécialisé qui travaillera en lien avec les structures de la veille sociale (Halte, maraudes, centre d'hébergement), en contact direct avec les personnes qui pourraient être accompagnées dans le cadre de ce dispositif. PHC crée un pont entre l'insertion

par l'activité économique et la veille sociale. « *Il y a des liens qui doivent être noués par le chantier d'insertion pour aller voir les personnes à la rue pour dire que le dispositif est là et fait pour les personnes à la rue* ».

Légalement, pour le fonctionnement de ce dispositif, une dérogation est nécessaire. La loi fixe le temps de travail minimum pour les chantiers d'insertion à 20 heures par semaine minimum. Mais ici, le temps de travail de la personne accompagnée débute à une demi-journée par semaine (soit 4 heures). Les personnes sont salariées avec une progressivité dans les horaires.

En lien avec l'éducateur, la personne décide de son volume horaire (passage de 4h à 6h ou à 8h/semaine ou plus). PCH est une sorte de sas avant de rentrer en chantier d'insertion. Ce qui est recherché « *Ce n'est pas forcément que la sortie positive vers l'emploi ou l'insertion mais d'être un sas « pré atelier chantier d'insertion (...)* On est la petite marche avant » pour essayer de remettre ces personnes dans un cadre de travail et pour leur faire prendre conscience des blocages dans leur parcours si besoin « *On fait vraiment du sur-mesure sur chaque projet* ».



PHC (Premières Heures en Chantier) présenté par **Hélène LABRUNIE**



L'aide alimentaire aujourd'hui

Un système dysfonctionnel à repenser

La fragilité actuelle de notre modèle de compensation de la privation alimentaire révèle l'urgence de trouver des réponses structurelles permettant une véritable démocratie alimentaire incluant toutes les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité.

Le 3 septembre dernier l'annonce du Président des *Restos du cœur* de ne plus pouvoir répondre à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire dans notre pays, a fait l'effet d'une déflagration. Les autres associations agissant dans le champ des solidarités ont fait le même constat. Notre région Centre-Val de Loire est loin d'être épargnée, avec ses poches de grande pauvreté tant en milieu urbain que rural. Pour exemple, l'étude récente de l'Observatoire concernant le département du Loir-et-Cher, dans le cadre de l'élaboration du Pacte des Solidarités de la RCVL, est particulièrement éclairante.

Si nous reconnaissons la réactivité de l'Etat et des donateurs pour répondre immédiatement à ces difficultés, force est de reconnaître que nous alertons depuis plusieurs années sur la nécessité d'analyser le glissement d'une aide alimentaire d'urgence dédiée prioritairement aux grands précaires sans domicile et à des personnes en difficulté économique transitoire, vers une organisation caritative qui s'essouffle à désormais répondre aux besoins primaires de 10 % de la population française dans sa grande diversité. Le système D ne marche plus en dépit des efforts considérables des acteurs associatifs qui au-delà de l'aide alimentaire assurent un accompagnement global aux personnes précarisées et du soutien des banques alimentaires percutées elles aussi par des difficultés de fonctionnement bénévole, de qualité d'approvisionnement et de financement européen.

Certes l'inflation des produits alimentaires est venue mettre en évidence le retour de la faim dans notre pays pourtant l'un des plus riches du monde, mais elle révèle aussi au grand jour un appauvrissement progressif de la population avec ses conséquences multiples et durables que les associations du secteur associatif social et médico-social mais aussi caritatif connaissent bien. Et elle confirme de manière cuisante sous le regard de tous nos décideurs politiques, le renforcement des inégalités.

« Les classes moyennes sont- elles entrain de craquer » titrait l'émission *C Politique* le 1^{er} octobre dernier, confirmant s'il est besoin, l'état d'insécurité d'une partie toujours plus importante de nos concitoyens. Chômeurs, salariés, étudiants, personnes âgées, familles monoparentales avec enfants ... sont désormais confrontés dans ces temps incertains de « polycrise mondiale »* qui les dépassent à des difficultés comparables de vie au quotidien au cœur desquelles se logent le sentiment durable de perdre sa dignité, la honte de son état, le repli sur soi et in fine l'aggravation de sa situation dans un contexte socio politique où la responsabilité individuelle est de plus en plus mise en évidence.

A l'aune de cette réalité de l'augmentation de la précarité, le modèle de l'aide alimentaire qui s'est institutionnalisé progressivement, ne permet plus aujourd'hui de lutter contre l'aggravation de la précarité alimentaire. Par le mécanisme des dons initialement vertueux dans son principe et largement valorisé depuis des dizaines d'années par l'Etat dont l'obligation régalienne est pourtant de protéger ses concitoyens et de répondre à leurs besoins primaires, les associations dédiées à l'aide alimentaire sont inféodées à l'industrie agroalimentaire et aux grands distributeurs. La loi de modernisation sociale de 2010, puis la loi Garot de 2016 contre le gaspillage alimentaire sont venues soutenir ces grands groupes en leur faisant obligation de recycler leurs surplus généralement bas de gamme vers les plus pauvres. Défis fiscalisés à hauteur de 60% sur la valeur de ce qu'ils donnent, ces enseignes économisent aussi la gestion du coût des déchets qui in fine échoit aux associations. Bénédicte Bonzi, Docteure en anthropologie sociale*, parle de « Marché de la Faim ».

Coluche n'aurait sans doute pas imaginé un tel écart avec ses intentions premières ...

Afin d'aider les services de l'Etat, les associations, les personnes concernées par la privation alimentaire à aller plus loin dans la compréhension des causes et à la recherche de la résolution de cet échec actuel de l'aide alimentaire, **le rapport de Terra Nova** de 2021 sur le thème d'une sécurité alimentaire durable, **les travaux de l'INRAE** sur le sujet d'un droit commun à l'alimentation, ceux de **la Confédération paysanne** « pour une réponse systémique à l'aide alimentaire et une sécurité sociale de l'alimentation, mais aussi le groupe thématique Agricultures et Souveraineté alimentaire par **les Ingénieur-e-s d'ISF Agrista**, nous semblent utiles. L'expérience de plus de trente années des **Jardins de Cocagne** nous semble également à intégrer à nos réflexions. Les propositions, dont certaines peuvent paraître comme des objectifs lointains ou utopiques, sont néanmoins à rapprocher des travaux **d'Esther Duflo***, Prix Nobel d'Economie 2019 que nous avons déjà évoqué dans le cadre de récents travaux de l'URIOPSS Centre.

Pour conclure, il n'échappe ni à l'UNIOPSS*, ni à ALERTE et ses collectifs régionaux* ni à l'URIOPSS Centre, que cette problématique de la privation alimentaire est le symptôme le plus voyant d'une crise sociétale profonde qui devrait être l'objet d'une analyse multifocale par les personnes concernées par la précarité, les acteurs politiques, associatifs, économiques, les chercheurs etc. pour élaborer des réponses structurellement plus pertinentes.

Jérôme Voiturier* Directeur Général de l'Uniopss écrit dans le dernier magazine du réseau Union Sociale d'Août-Septembre 2023 : « *En fait il y a un choix de société à faire pour que le vécu ressenti par des millions de nos concitoyens rejoigne la lettre de notre Constitution : La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* »

Le Collectif ALERTE Bretagne* nous orientait dès juin 2020 sur la nécessaire consolidation d'une véritable politique publique de l'aide alimentaire tenant compte de l'émergence de nouveaux publics, et de transformer l'aide alimentaire en actions plus pérennes et inclusives, intégrant une approche de développement durable et de coordination renforcée.

Pour ce qui concerne l'URIOPSS Centre, nous confirmons que notre Commission Régionale de lutte contre la pauvreté continuera donc à travailler cette problématique complexe, ainsi que le Collectif ALERTE sous l'angle d'un travail d'analyse plus large sur les coopérations et les complémentarités des acteurs de la lutte contre la pauvreté y compris avec le secteur paysan qui est lui-même en situation de grande vulnérabilité alors que sa fonction est de nourrir....

Le mouvement des gilets jaunes et les émeutes de 2005, de 2023 viennent nous rappeler que notre société, écrit Pierre Rosanvallon*, est une boîte noire aux multiples attentes, colères, peurs, contradictions, fractures et archipels et qu'il y a « *urgence à réduire la distance qui se creuse entre les populations* » (Benjamin Lippens *) afin de reconstruire le tissu social.

L'enjeu est donc considérable puisqu'il s'agit de « *reconquérir notre sens du commun* » comme le nomme l'historien Jean Garrigues*.

Les associations du secteur social, médico-social et caritatif font déjà beaucoup dans ce registre. Expertes en compréhension des causes et de l'expression de la vulnérabilité mais aussi en analyse des besoins et ressources des territoires, elles ne cessent de créer des réponses d'accompagnement des personnes en état de vulnérabilité.

Mais pour poursuivre, elles demandent à être davantage étayées, véritablement entendues et reconnues comme des partenaires à part entière de la puissance publique qui, elle, ne peut se désengager de sa part de responsabilité. Et sa responsabilité est grande en matière de recomposition d'une véritable solidarité alimentaire porteuse de sécurité durable pour nous toutes et tous, y compris les plus précaires.

Dominique Lorenzi-Bry
Vice- Présidente de l'Uriopss Centre et chargée de l'animation du Collectif Régional ALERTE
Présidente de la Commission Régionale de lutte contre la pauvreté et les discriminations

Références :

- *Edgar Morin : Le Monde du 29 juillet 2023 : la crise française doit être située dans la complexité d'une polycrise mondiale.
- * Bénédicte BONZI : La France qui a faim, le don à l'épreuve des violences alimentaires.
- * Esther Duflou : Repenser la pauvreté, Economie Utile pour des temps difficiles.
- * Pierre Rosanvallon : Les épreuves de la Vie.
- * Jean Garrigues : Le Monde du 7 juillet 2023 : Ce qu'il s'agit de reconquérir ensemble c'est notre sens commun.
- * Benjamin Lippens : Le Monde du 7 juillet 2023 : Il y a urgence à ce que l'Etat prenne la mesure de la distance qui se creuse entre les populations.
- * Jérôme Voiturier Directeur Général de l'UNIOUSS : Union Sociale n° 369 page 7
- * Uniopss : Séminaire européen EAPN France du 1^{er} juin 2022 (fiche 111719)
- * Collectif ALERTE Bretagne : Communiqué du 22-06-2020

UNION RÉGIONALE INTERFÉDÉRALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 13/04/2023

Collège Associations	
Madame Léa ACHAUD	APF France Handicap
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française Centre-Val de Loire
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Madame Patricia DESCHAMPS	AIDAPHI
Monsieur Jean-Claude DION	APHL 45
Monsieur Gilles GAILLARD	PEP 45
Monsieur Christophe GASPARD	ARDEQAF
	ADAPEI 36
Monsieur Jean-François MEZIERES	Croix Rouge Française
Madame Catherine MIQUEL	AEFH
Madame Nadia PETAT	ADPEP 18
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur David SOUCHET	Fédération des acteurs de la solidarité
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
Madame Anthéa VILLIN	ADMR Centre
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Monsieur Augustin ZELTZ	Fondation APPRENTIS AUTEUIL
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Fanny LAFFAYE-HILL	Ordre de Malte
Monsieur Yoan SCOUARNEC	Fondation ANAIS
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Alexandra BOTTON	ASMAD
Monsieur Pascal OREAL	ASSAD HAD / UNA Centre
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Jean BONNET	APHL
Monsieur Jean-Marc DAIGRIER	AFPAL Les Cèdres
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Jean-Michel DELAVEAU	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Claude LAIZE	CREAI
Madame Marie-Paule MARTIN BLACHAIS	Présidence Commission régionale Protection de l'Enfance
Monsieur Alexis RIBEREAU	Président de la commission EHPA de l'URIOPSS

Le Bureau

Marcel HARTMANN	Président
Dominique LORENZI-BRY	Vice-Présidente
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président
Jean-Claude DION	Trésorier
Pedro NIETO	Trésorier adjoint
Fanny LAFFAYE-HILL	Secrétaire
Claire BOTTE	Secrétaire adjointe
Jean-François MEZIERES	Membre
Denis TURPIN	Membre

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Maud BEURRIER	Conseillère technique
Viergeleine COMPERE	Conseillère technique
Marion DEGOUVE	Conseillère technique
Mathilde LEYLE	Conseillère technique
Justine MAIGNAN	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Conseillère technique
Mathieu RICHARD	Conseiller technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Fatima LESTRADE	Comptable
Manon DE LIMA	Secrétaire

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Maud BEURRIER**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Mathieu RICHARD**

GLASS de l'Indre suivi par **Mathilde LEYLE**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Mathieu RICHARD**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Viergeleine COMPERE**

GLASS du Loiret suivi par **Aude BRARD**

CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et co-présidée par Fanny LAFFAYE-HILL et Jean-Claude DION, secrétaire et trésorier de l'URIOPSS Centre

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Mathilde LEYLE

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Mathilde LEYLE

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Viergeleine COMPERE et présidée par Mme Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Viergeleine COMPERE et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Viergeleine COMPERE

« **Coopération, Projets, Territoires** », animée par Maud BEURRIER et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Viergeleine COMPERE

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par **Mathieu RICHARD**

« **Responsables administratif et financier** » animé par **Johan PRIOU**

« **Systèmes d'information** » animé par **Johan PRIOU**

« **Habitats inclusifs** » animé par **Mathilde LEYLE** et **Aude BRARD**

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uriopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Mathilde LEYLE

Services d'aide et de soins à domicile : Mathilde LEYLE

Enfance - Familles - Jeunesse : Viergeleine COMPERE

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

Viergeleine COMPERE

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Mathilde LEYLE

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002 : Mathilde LEYLE

Qualité, Evaluation, Certification : Mathilde LEYLE

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Maud BEURRIER

Droit Social : Mathieu RICHARD

Gestion des Ressources Humaines : Mathieu RICHARD

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Johan PRIOU

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

Aude BRARD - Marion DEGOUVE

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :

Emmanuelle MALLET
Justine MAIGNAN

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Manon DE LIMA

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

Groupes de suivi des schémas départementaux

Conseils de développement

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF – ERTS

ITS 37 – Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :

Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret recherche pour son EANM Les Cerisiers

Moniteur Educateur (H/F)

CDI 0.75 ETP en internat à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à l'attention de M. FILIPIAK EANM Les Cerisiers 3 Impasse du Cardinal Morlot 45 000 ORLEANS
secretariatcerisiers@aphl.fr

L'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret recherche pour son ESAT Paul-Lebreton

Moniteur Principal d'Atelier (H/F)

CDI à temps plein à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à l'attention de M. MARZIO APHL ESAT Paul Lebreton 4 rue Auguste Rodin 45 100 ORLEANS
o.marzio@aphl.fr

L'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret recherche pour son EAM La Clairière

Agent de Service Intérieur (H/F)

CDI à temps plein à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) à l'attention de M. CROZE 2 Route Chateau 45 400 FLEURY LES AUBRAIS
p.croze@aphl.fr

L'Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) des Pays de la Loire recherche

Directeur Régional/Directrice régionale

CDI à temps plein

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) uniquement par mail à l'attention de Mme la Présidente de l'URIOPSS Pays de la Loire jusqu'au 02 janvier 2024
c.urbain@uriopss-pdl.fr

L'association départementale des PEP45 recherche au sein de son Institut Médico-Educatif Le Château

Educateur technique spécialisé (H/F)

CDI à temps plein

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 20/12/2023 à l'attention de Madame la Directrice de l'établissement
94 Rue de l'Abbé Pasty 45 130 BAULE
ime.baule@pep45.asso.fr



Consultez la rubrique « Espace Emploi » sur notre site internet pour avoir tout le détail des offres

L'ARDEQAF recrute pour son site d'Olivet

Responsable de pôle (H/F)

CDI à temps plein à pourvoir début janvier 2024

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) au plus tard le 14 décembre 2023 à l'attention de Monsieur Christophe GASPARD Directeur Général ARDEQAF 2032 rue du Général De Gaulle CS 60002 45166 OLIVET Cedex
servicerh@erts-olivet.org

L'association départementale des PEP45 recherche pour le Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP)

Ergothérapeute (H/F)

CDI à temps partiel 0.50 ETP à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 15/12/2023 à l'attention de Madame la Directrice adjointe du CAMSP 9 rue Gutenberg 45500 GIEN
emilie.barillet@pep45.asso.fr

L'association départementale des PEP45 recherche pour le Pôle d'accompagnement Accueil Soins Spécialisés

Accompagnant éducatif et social (H/F)

CDI à temps plein à pourvoir dès que possible

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 05/01/2024 à l'attention de Madame la Directrice adjointe de l'établissement 3 Place Avicenne 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
adeline.sulmon@pep45.asso.fr

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires

CREDIT COOPERATIF
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LE POUVOIR DU NOUS

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN.

CHANGER LE MONDE CA COMMENCE PAR NOUS. EN AGISSANT CHACUN POUR TOUS.

www.credit-cooperatif.coop

Hello ADERE

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

jusqu'à - 80 % sur + de 900 enseignes

Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?

Hello ADERE, le nouveau service de la Centrale de Référencement Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés les mêmes avantages que les grands CSE et de gérer facilement vos dotations cadeaux et évènements URSSAF !

Contactez votre Déléguée Régionale
Maud PUJOS 06 12 43 03 16 mpujos@adere.fr

ADERE
Centre-Vall de Loire
"Le réseau d'achat partagé"

unadere.fr

ADDITONNEZ LES FORCES
MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur
www.bpvf.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

BANQUE POPULAIRE

Banque Populaire Val de France
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable
9 rue Newton - 78180 Montigny-la-Bretonneux
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

CA
Toute une banque pour vous

Rejoignez la banque des associations

Pour nous contacter :

- CRCA Centre Loire : Christophe Dezallis
christophe.dezallis@ca-centreloire.fr
02 38 60 20 19
- CRCA Val de France : Martial Quilichini
martial.quilichini@ca-valdefrance.fr
02 54 58 36 14
- CRCA Touraine Pailou : Guy Batisse
guy.batisse@ca-tourainepailou.fr
02 47 39 82 04
- CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot
mathieu.guyot@ca-centreouest.fr
05 55 05 73 24

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutualité Centre-Loire, Société coopérative à capital variable, agréée par l'ACPR. Siège social : 10 rue de la République, 41000 Blois. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutualité Centre-Loire, Société coopérative à capital variable, agréée par l'ACPR. Siège social : 10 rue de la République, 41000 Blois. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutualité Centre-Loire, Société coopérative à capital variable, agréée par l'ACPR. Siège social : 10 rue de la République, 41000 Blois. SIREN 549 800 373 RCS Versailles.

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

- Fiche n° 114014** : Prorogation du schéma de prévention et de protection de l'enfant et de la famille ainsi que du schéma autonomie en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés et du plan d'investissement à l'autonomie 2018-2022
- Fiche n° 114013** : Calendrier CPOM PH 2023 Loiret
- Fiche n° 114012** : Éléments de diagnostic pour l'élaboration du Schéma unique des solidarités
- Fiche n° 114010** : Compte-rendu des ateliers du 29 novembre 2023, organisés en vue de l'élaboration des Pactes locaux des solidarités
- Fiche n° 114001** : Retour sur le CDCA du 28 novembre 2023
- Fiche n° 113978** : Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance
- Fiche n° 113977** : Appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAD pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur
- Fiche n° 113976** : Compte-rendu de la réunion du CDCA 41 du 10 octobre 2023
- Fiche n° 113965** : Avancées des travaux sur le Schéma unique des solidarités
- Fiche n° 113945** : Retour sur le CDCA du Loiret du 07 novembre
- Fiche n° 113942** : Comité de suivi du diagnostic préalable à la signature d'un Pacte local des solidarités en Loir-et-Cher : Priorisation des thématiques et approfondissement du diagnostic

Informations régionales

- Fiche n° 114011** Appel à candidatures hébergement temporaire en EHPAD
- Fiche n° 114005** : Appel à manifestation d'intérêt sur une valorisation de la gastronomie locale en parallèle des étapes du relais de la flamme et des différentes manifestations autour des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Fiche n° 113973** : Schéma régional de santé 2023-2028
- Fiche n° 113953** : Comité de suivi régional sur la réforme Services Autonomie à Domicile
- Fiche n° 113947** : Appel à projets unique 2024 - Conférence des financeurs
- Fiche n° 113944** : Support webinaire de présentation de la DRAJES du 20 novembre
- Fiche n° 113924** : Compte-rendu de la réunion inter-fédérations et ARS du 10 novembre
- Fiche n° 113895** : SEGUR NUMERIQUE : Dispositif SONS Vague 1 nouveau calendrier

Informations nationales

- Fiche n° 114000** : Prospective : La protection de l'enfance à l'horizon 2035 - Synthèse
- Fiche n° 113997** : Instruction concernant la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux pour les années 2024-2027
- Fiche n° 113996** : Rendre efficient le droit à la mobilité dans le cadre de la transition écologique -
- Fiche n° 113979** : Seconde campagne budgétaire 2023 ESMS PA/PH
- Fiche n° 113975** : Dernières actualités jurisprudentielles en droit social
- Fiche n° 113962** : Examen de la PPL Bien vieillir les 20,21 et 23 novembre 2023 : amendements adoptés et précisions sur la loi de programmation pluriannuelle sur le grand âge
- Fiche n° 113952** : PLF 2024 : l'Uniopss auditionnée au Sénat
- Fiche n° 113951** : Eradiquer la précarité énergétique pour une transition juste
- Fiche n° 113950** : Dotation Régionale Limitative 2023 Personnes confrontées à des difficultés spécifiques
- Fiche n° 113939** : Les 6 propositions de l'Uniopss pour en finir avec la précarité énergétique !
- Fiche n° 113929** : Synthèse de la feuille de route "Bien vieillir" présentée le 17 novembre 2023-
- Fiche n° 113927** : Présentation de la stratégie "bien vieillir". Quelques avancées, trop d'inconnues et une loi de programmation à laquelle les acteurs de terrain sont prêts à contribuer
- Fiche n° 113920** : DREES, les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance depuis 1996
- Fiche n° 113919** : Mobilisés, ensemble, pour la protection des enfants en danger !
- Fiche n° 113917** : Hausse de la pauvreté : l'appel des associations de solidarité !
- Fiche n° 113911** : Journée contre la précarité énergétique -
- Fiche n° 113907** : La Commission mixte paritaire s'accorde sur un texte pour le PJJ Plein Emploi

*Fiches techniques issues de la base d'information nationale du réseau UNIOPISS-URIOPISS.
Disponibles depuis le site de l'URIOPISS Centre :*
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication

*Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au*



URIOPISS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72
uriopss@uriopss-centre.fr